



ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE-BILAN DU PROCESSUS APV FLEGT DANS LE BASSIN DU CONGO : *SUCCES, DEFIS ET PERSPECTIVES.*

Douala, du 08 au 09 janvier 2015



RAPPORT GENERAL

Table des matières

Liste des abréviations et des acronymes.....	4
Introduction.....	5
1- Contexte.....	6
1.1- Contexte institutionnel.....	6
1.2- Les enjeux des APV/FLEGT	7
1.2.1- Généralités.....	7
1.2.2- Le contenu d'un APV	8
1.3- L'intérêt des APV/FLEGT pour les pays du Bassin du Congo	9
1.4- Enjeux de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.....	9
2- Objectifs et Résultats attendus de l'Atelier.....	10
2.1- Objectif global.....	10
2.2- Objectifs spécifiques	10
2.3- Résultats attendus des travaux.....	10
3- Méthodologie de travail	11
4- Organisation et conduite des travaux.....	11
5- Bilan de l'atelier	11
5.1- Participation.....	12
5.2- Déroulement des travaux et résultats obtenus	12
5.2.1- Ouverture officielle des travaux	12
5.2.2- Activités préliminaires au démarrage des travaux.....	12
5.2.3- Présentation et discussion des résultats de l'étude.....	13
A) Exposé du consultant.....	13
A1- Contexte et justification de l'étude.....	13
A2- Pays couverts par l'étude.....	14
A3- Objectifs visés et résultats attendus de l'étude	14
A4- Méthodologie de réalisation de l'étude	14
A5- Résultats de l'étude.....	14
A5.1- Bilan du processus de négociation, de signature et de mise en œuvre	14
A5.2- Les impacts des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.....	15
A5.3- Les difficultés majeures de l'APV/FLEGT dans le Bassin du Congo .	15
A5.4- Leçons tirées et recommandations préliminaires de l'étude.....	16
A6- Défis prioritaires par pays selon l'appréciation du consultant	17

A6.1- Pour le Cameroun :	17
A6.2- Pour le Congo:	17
A6.3- Pour la RCA :	17
A6.4- Pour la RDC :	17
A6.5- Pour le Gabon :	18
B) Débat général	18
5.2.4- Travaux en commissions	20
5.2.5- Restitution et discussion des rapports des commissions	21
5.2.6- Consolidation des résultats des travaux.	21
5.2.7- Séance de clôture	24
5.3- Principaux résultats de l'atelier	24
6- Orientations pour la capitalisation des résultats de l'étude	24
Conclusion	26
Liste des annexes.....	27

Liste des abréviations et des acronymes

APV :	Accord de Partenariat Volontaire
AFLEG :	African Forest Law Enforcement and Governance
CEEAC :	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
COMIFAC :	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
ECOFAC :	Ecosystèmes Forestiers Fragiles d'Afrique Centrale
EFI :	European Forest Institut
FLEGT:	Forest Law Enforcement Governance and Trade
FAO:	Programme des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
GTGF :	Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale
JICA :	Agence Japonaise de Coopération Internationale
OI :	Observateur Indépendant
RBUE :	Règlement Bois de l'Union Européenne
RCA :	République Centrafricaine
RDC :	République Démocratique du Congo
REDD+ :	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des Forêts, plus l'amélioration des stocks de carbone
SEVAC :	Système d'Economie Verte d'Afrique Centrale
SNT :	Système National de Traçabilité
SVL :	Système Vérification de Légalité
UE :	Union Européenne
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Introduction

Le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a organisé les 08 et 09 janvier 2015, à Douala en République du Cameroun, l'atelier de restitution de l'étude-bilan des APV (Accord de Partenariat Volontaire) du processus FLEGT (Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Commerce) dans le Bassin du Congo.

L'APV/FLEGT est l'un des principaux outils développés par l'Union Européenne pour structurer sa participation au combat contre l'exploitation forestière illégale qui a des conséquences désastreuses sur les plans économique, environnemental et social. Cette initiative de l'Union Européenne a suscité de réels espoirs auprès de la quasi-totalité des pays du Bassin du Congo qui y ont adhéré et engagé des actions conséquentes.

Les pays du Bassin du Congo bénéficient des appuis multiformes de la communauté internationale en vue de parvenir à cet objectif. Dans le même registre les différentes organisations sous régionales d'intégration compétentes (COMIFAC et CEEAC) ont perçu la nécessité d'encadrer leurs Etats membres pour faciliter l'appropriation de cet outil. Ce soutien a déjà été matérialisé au niveau de la COMIFAC par l'institution de la « Task Force AFLEG/FLEGT », remplacée par le Comité d'Experts « Légalité et Certification » au sein du Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale (GTGF). La CEEAC quant à elle a procédé à ces fins, à la mise en place d'une Cellule Régionale FLEGT.

Dans la perspective d'évaluer les avancées réalisées par ces efforts conjugués et les difficultés éventuellement rencontrées, en vue de proposer des ajustements aux pays, la COMIFAC a entrepris de réaliser l'étude-bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo. Afin de tenir compte du principe de gestion participative inhérente aux processus ciblant le développement durable, la COMIFAC a opté de boucler ces investigations par un atelier de validation multi-parties prenantes.

Il convient de souligner que la réalisation de l'étude bilan a été conduite au travers du Projet « *Une Approche Régionale Harmonisée à la Gestion Durable des Forêts de Production dans le Bassin du Congo* » financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)/PNUE et mis en œuvre par Rainforest Alliance. De même, l'organisation de l'atelier a été financièrement soutenue par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), à travers la Cellule FLEGT du Programme ECOFAC 5, financé par l'Union Européenne et Rainforest Alliance, toujours par le biais du Projet « *Une Approche Régionale Harmonisée à la Gestion Durable des Forêts de Production dans le Bassin du Congo* ».

Le présent document élaboré en guise de rapport général de ces travaux, est articulé en six (06) parties relatives : au contexte ; aux objectifs et résultats attendus de l'atelier ; à la méthodologie de travail ; à l'organisation et la conduite des travaux ; au bilan des travaux ; aux orientations pour la capitalisation efficiente des résultats de l'étude et ceux de l'atelier.

1- Contexte

Dans la perspective de permettre de mieux appréhender les conditions dans lesquelles cet atelier a été réalisé, il convient de donner des aperçus sur le contexte institutionnel, les enjeux des APV/FLEGT, l'intérêt de l'APV/FLEGT pour les pays du Bassin du Congo, et l'enjeu de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.

1.1- Contexte institutionnel

La COMIFAC qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ce travail est l'instance sous régionale de référence pour l'harmonisation, la coordination et le suivi des politiques forestières et environnementales. Les interventions prioritaires de la COMIFAC sont compilées dans le Plan de Convergence, et ciblent globalement la promotion de la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers tropicaux par les pays d'Afrique Centrale pour le bien-être des populations concernées et l'équilibre de la planète, dans le contexte d'une volonté politique orientée vers les économies émergentes et vertes. Pour son opérationnalisation, le Secrétariat Exécutif, structure d'exécution de la COMIFAC, a mis en place des groupes de travail qui constituent des forces de propositions.

Le Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale (GTGF) en fait partie et a pour mandat de conceptualiser des mesures pratiques en vue de renforcer l'action des pays de la sous-région pour l'amélioration des cadres de gouvernance forestière, afin de créer les conditions favorables pour la mise en œuvre efficiente du Plan de Convergence.

La feuille de route (2014-2016) du GTGF convenue sur la base des attentes des Etats membres et approuvée lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC qui s'est tenue à N'Djamena du 06 au 08 novembre 2013 est articulée sur 05 thématiques majeures. Ces thématiques majeures portent sur :

- Les politiques et législation forestières ;
- La légalité et la certification forestières ;
- La transparence et lutte contre la corruption dans le secteur forestier ;
- Le sous-secteur artisanal et informel ;
- La gestion décentralisée des forêts.

Le montage institutionnel adopté, a établi un comité d'experts pour chacune des dites thématiques prioritaires. Chaque comité d'experts est parrainé et animé par une institution leader. La CEEAC à travers sa Cellule Régionale FLEGT du Programme ECOFAC-5, assure le leadership du Comité d'Experts sur la légalité et la certification forestières. Ledit comité d'experts qui encadre le présent atelier a pour vocation de proposer aux pays de l'espace COMIFAC des solutions pragmatiques pour accroître leur appropriation des mécanismes sous régionaux, régionaux et internationaux institués pour la promotion de la bonne gouvernance forestière et du commerce responsable des produits forestiers, parmi lesquels les APV/FLEGT et les certifications privées.

Les actions du GTGF participent aussi au développement du Système d'Economie Verte d'Afrique Centrale (SEVAC) piloté par la CEEAC, en faveur d'une utilisation optimale des ressources naturelles, ainsi que la conciliation des impératifs de développement aux

exigences de conservation de la nature, dans une dynamique de participation équitable de l'ensemble des parties prenantes.

La réalisation de l'étude bilan des APV/FLEGT et son atelier de restitution se situent par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du GTGF et plus particulièrement dans sa rubrique concernant le Comité d'Experts « Légalité et Certification Forestières ».

La feuille de route du GTGF est implémentée avec des co-financements mobilisés d'accord partie par les partenaires de mise en œuvre du Plan de Convergence. En ce qui concerne spécifiquement la présente activité, il s'agit d'une entente tripartite entre COMIFAC, CEEAC et Rainforest Alliance.

1.2- Les enjeux des APV/FLEGT

1.2.1- Généralités

L'Union Européenne a adopté le Plan d'Actions FLEGT en 2003 en vue d'apporter une réponse robuste à l'expansion de l'exploitation forestière illégale et le commerce associé qui engagent autant la responsabilité des producteurs que celle des consommateurs. L'éradication ou à défaut la réduction de l'exploitation forestière illégale se présente de plus en plus comme un véritable défi pour le développement durable. En effet, ses incidences se traduisent entre autres par la déperdition des revenus et de l'offre d'emplois décents, l'appauvrissement de la biodiversité, la destruction et la dégradation des écosystèmes, ainsi que des moyens de subsistance des populations locales dépendant des forêts.

Le Plan d'Action FLEGT comprend deux (02) principales composantes complémentaires qui ciblent respectivement l'offre par les pays producteurs et la demande par le pays consommateurs en bois et produits dérivés pour le marché européen. Il s'agit de: l'APV (Accord de Partenariat Volontaire) et le RBUE (Réglement Bois de l'Union Européenne).

L'APV/FLEGT est un accord commercial bilatéral négocié et conclu entre l'Union Européenne et un pays producteur, à travers lequel les parties conviennent des mesures à prendre par le pays producteur concerné pour combattre l'exploitation forestière illégale en instaurant un ensemble d'exigences et de procédures permettant de vérifier que tout colis de bois ou ses produits dérivés expédiés vers les pays de l'Union Européenne est produit ou acquis légalement.

Sont prises en compte dans le cadre des APV/FLEGT, toutes les lois applicables au secteur forestier, y compris les dispositions pour assurer un meilleur recouvrement des taxes et le bien-être des travailleurs ou pour sécuriser les intérêts des populations locales ou autochtones riveraines (respect des droits spécifiques, participation équitable à la prise de décisions, sauvegarde des moyens de subsistance, partage équitable des bénéfices...). A ce titre, les APV/FLEGT sont appelés à contribuer non seulement à la durabilité environnementale et sociale mais également à la création de richesse et la réduction de la pauvreté.

L'APV apparaît aussi être un catalyseur pour accélérer la consolidation des cadres politiques, législatifs et institutionnels de gestion forestière en cohérence avec les autres secteurs connexes. C'est également un moyen pour redorer l'image des bois tropicaux et faciliter l'accès à des marchés sensibles aux méfaits de la mauvaise gouvernance. C'est en conséquence, un outil de promotion de la gouvernance dans le secteur forestier avec en toile de fond l'incitation du développement durable.

Le RBUE quant à lui est une solution alternative à l'APV qui institue des obligations interdisant aux opérateurs économiques des pays de l'Union Européenne d'importer du bois et produits dérivés d'origine illégale. Dans ce contexte, l'opérateur doit mettre en place un système de "diligence raisonnée" lui permettant d'avoir accès aux informations sur la conformité des produits à importer avec la législation du pays de provenance, afin d'évaluer et atténuer les risques d'illégalité.

1.2.2- Le contenu d'un APV

Les principaux piliers d'un APV/FLEGT s'articulent sur :

- Une définition claire de la légalité agréée par toutes les parties prenantes du secteur;
- Un système de vérification de la légalité (SVL) qui doit être un moyen fiable permettant de distinguer les bois et produits dérivés produits ou acquis par voies légales d'une part, et ceux issus des activités illégales; le fonctionnement du SVL repose sur les éléments suivants:
 - ✓ La vérification de la légalité de l'entité forestière à travers des grilles de légalité, sanctionnée par un certificat de légalité;
 - ✓ Le suivi national de l'activité forestière par une base de données qui centralise toutes les informations liées aux activités forestières;
 - ✓ Le contrôle national de l'activité forestière au quotidien par les institutions compétentes;
 - ✓ La vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement soutenue par un système de traçabilité;
 - ✓ L'émission de l'autorisation FLEGT pour tout colis de bois ou produit dérivé à destination d'un pays de l'Union Européenne;
 - ✓ Un système d'audit indépendant pour rassurer sur la crédibilité du système;
- Un montage institutionnel avec des organes politiques décisionnels conjoints et des organes techniques de suivi multi-acteurs;
- Des mesures en appui à la gouvernance du secteur (transparence par la publication des informations, observation indépendante, mécanisme de plaintes...);
- Des mesures spécifiques additionnelles (les réformes des cadres législatifs et institutionnels, la promotion de l'industrialisation, la maîtrise du marché intérieur, le renforcement des capacités des parties prenantes, la promotion des produits FLEGT, le suivi des impacts de l'APV, la mobilisation des financements...).

1.3- L'intérêt des APV/FLEGT pour les pays du Bassin du Congo

Le Bassin du Congo est couvert par le deuxième plus grand massif forestier mondial, après la forêt amazonienne. Cette forêt représente l'un des principaux produits structurant des économies des pays d'Afrique Centrale. Mais les pays concernés n'arrivent pas toujours à optimiser la rentabilité du secteur forestier à cause de l'essor de l'exploitation forestière illégale favorisée par la faible gouvernance.

De multiples initiatives sont entreprises tant par les pays producteurs que par les pays consommateurs pour combattre ce fléau, parmi lesquelles le processus APV/FLEGT (Application des réglementations forestières, Gouvernance et Echanges Commerciaux).

L'avènement des APV/FLEGT est survenu dans un contexte où les pays du Bassin du Congo avaient commencé à s'investir pour des réformes politiques, législatives et institutionnelles de leurs secteurs forestiers respectifs, engagées au lendemain du « Sommet sur l'Environnement et le Développement » de Rio de Janeiro de 1992.

La dynamique consécutive à ce « Sommet de la Terre » a été boostée avec l'organisation du « Sommet de Yaoundé » de 1999 sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux d'Afrique Centrale qui a conduit à la mise en place de la COMIFAC.

La volonté politique des pays du Bassin du Congo pour la promotion de la bonne gouvernance des ressources forestières a été réaffirmée dans le cadre de la Déclaration Ministérielle AFLEG d'octobre 2003.

Il apparaît également judicieux de souligner que la Communauté Européenne constitue le principal marché du bois des pays du Bassin du Congo.

C'est sans doute en raison de ces différents antécédents que les pays du Bassin du Congo ont perçu l'APV comme un moyen pouvant leur permettre de consolider les réformes engagées pour moderniser leurs secteurs forestiers et de sécuriser leurs parts de marchés dans les pays de l'Union Européenne. Ainsi, ils ont été parmi les premiers à entamer les négociations et même à conclure des accords. Les statistiques montrent que :

- Tous les six (06) qui partagent le noyau central du massif du Bassin du Congo (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RCA et RDC) sont à des degrés divers engagés dans le processus;
- La moitié des six (06) pays du monde ayant déjà conclu les APV fait partie du Bassin du Congo (Cameroun, Congo et RCA).

Ce qui permet à juste titre de considérer actuellement le Bassin du Congo comme la principale zone de concentration des APV/FLEGT.

1.4- Enjeux de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo

En dépit de l'enthousiasme manifesté par les différents pays du Bassin du Congo sus-évoqué, l'évolution du processus APV ne se fait pas au rythme souhaité. En effet, les pays qui ont déjà conclu l'accord se retrouvent cinq (05) ans environ après la signature

sans être à mesure de réunir les conditions cadres pour la délivrance des autorisations FLEGT. En outre, les pourparlers piétinent dans le cas de ceux des pays qui sont encore en négociation.

L'étude-bilan des APV dans le Bassin du Congo répond donc à une demande des pays pour faire le point dans l'optique de redynamiser le processus. Elle a ainsi été commanditée pour ressortir les leçons tirées des expériences des pays, notamment : les facteurs de succès, les éléments de blocages, ainsi que les perspectives, afin de formuler des recommandations stratégiques pour accélérer le processus. Les résultats de cette étude devront être capitalisés pour la production d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale. Ce guide devrait être conçu comme un recueil des enseignements et des bonnes pratiques, ainsi que des orientations stratégiques à suivre pour optimiser les opportunités qui se présentent dans la sous-région ou pour surmonter les multiples obstacles qui freinent l'évolution des APV/FLEGT.

2- Objectifs et Résultats attendus de l'Atelier

2.1- Objectif global

La finalité de l'atelier était d'examiner à des fins de validation le rapport provisoire de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo, tout en œuvrant à une bonne appropriation par les acteurs clés, des conclusions de ces investigations, en vue de la conceptualisation d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale.

2.2- Objectifs spécifiques

Pour parvenir à cette finalité, il fallait s'atteler à :

- S'accorder sur les facteurs de succès, de blocage, les défis à relever et les perspectives pour la négociation et la mise en œuvre efficaces des APV/FLEGT en Afrique centrale ;
- Donner les orientations au Consultant en vue de la finalisation du rapport définitif de l'étude ;
- Formuler les recommandations stratégiques pour accélérer la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en Afrique centrale ;
- Structurer la démarche à suivre en vue de la capitalisation des leçons apprises, et des bonnes pratiques par la production d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale ;
- Initialiser la conceptualisation du guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale.

2.3- Résultats attendus des travaux

Les résultats ou les livrables escomptés à l'issue des travaux se présentent comme suit :

- Un consensus sur les leçons apprises de la mise en œuvre du processus APV/FLEGT (facteurs de succès/ de blocage, défis et perspectives) ;

- Une position partagée sur des bonnes pratiques généralisables en Afrique Centrale ;
- La formulation des recommandations stratégiques pour accélérer la mise en œuvre de l'APV/FLEGT en Afrique centrale ;
- Des modalités pratiques acceptables par tous les acteurs clés pour la production d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale ;
- Un draft initial (canevas) du guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale.

3- Méthodologie de travail

L'approche méthodologique globale adoptée pour la réalisation de l'atelier a été à la fois participative et itérative, appuyée par des outils de visualisation. L'utilisation des techniques d'animation interactives a été optimisée pour la préparation, la conduite et la consolidation des résultats des travaux.

A cet effet, le déroulement des travaux a été ponctué d'une alternance de séances plénières et des réflexions en sous-groupes restreints. La progression pédagogique suivie s'articule comme suit :

- Exploitation préalable par les participants du rapport intermédiaire produit par le consultant qui leur a été transmis bien avant la date des travaux ;
- Mise à niveau des participants sur les objectifs et la méthodologie de travail de l'atelier dans le cadre des activités préliminaires de mise en route ;
- Présentation du contenu du rapport préliminaire en plénière, suivi d'un débat général sur sa qualité ;
- Formulation en commissions des propositions d'amélioration du rapport préliminaire et des modalités d'élaboration du guide de négociation et mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique centrale ;
- Consolidation et adoption des propositions formulées en plénière.

4- Organisation et conduite des travaux

L'organisation générale de l'atelier a été supervisée par Monsieur Martin Tadoum, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC en liaison avec Monsieur Honoré Tabuna, Régisseur du Programme ECOFAC-5 de la CEEAC.

La modération des travaux a été assurée à Monsieur Jean Claude Ndo Nkoumou, Facilitateur désigné par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec l'appui de Monsieur Symphorien Azantsa, Assistant Technique APV/FLEGT de la Cellule Régionale FLEGT du Programme ECOFAC-5 de la CEEAC et Point Focal Thématique de la CEEAC pour le Comité d'Experts « Légalité et Certification Forestière » du GTGF.

5- Bilan de l'atelier

Ce bilan est axé sur la participation, le déroulement des travaux et résultats obtenus, ainsi que l'analyse du niveau d'atteinte des objectifs préalablement fixés.

5.1- Participation

L'atelier a regroupé un total de quarante (40) participants faisant partie du Comité d'Experts sur la Légalité et la Certification Forestières du GTGF, ainsi que des représentants des pays de l'Afrique Centrale engagés ou intéressés par le processus FLEGT, soit un total de six (06) pays, à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et la RDC. La délégation de chaque pays était constituée d'un représentant des administrations nationales compétentes (le Point Focal National FLEGT), un représentant des organisations de la société civile impliquées et un représentant des entreprises privées. Des représentants des institutions partenaires de la COMIFAC ont également pris part à cette rencontre, notamment : la CEEAC, l'UICN, la JICA, Rainforest Alliance.

En raison des conflits de calendrier, les personnes ressources des Délégations de l'Union Européenne des pays correspondants et de l'EFI (European Forest Institut) invitées n'ont pas pu prendre part à cette rencontre.

Une liste exhaustive des participants est jointe en annexe (annexe n°9).

5.2- Déroulement des travaux et résultats obtenus

Sept (07) points sont abordés dans cette rubrique : l'ouverture officielle des travaux ; les activités préliminaires au démarrage des travaux ; la présentation et la discussion des résultats de l'étude ; les travaux en commissions ; la restitution et la discussion des rapports des commissions ; la consolidation des résultats des travaux ; la clôture des travaux.

5.2.1- Ouverture officielle des travaux

La séance protocolaire d'ouverture des travaux a été marquée par l'allocution de Monsieur Martin Tadoum, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC. Dans son propos l'intéressé a souhaité une cordiale bienvenue et un agréable séjour à Douala aux participants de l'atelier et a rappelé l'importance et les enjeux de cette rencontre, en insistant particulièrement sur les espoirs légitimes que les pays fondent sur ces assises. Une copie dudit discours est jointe en annexe (annexe n°2).

5.2.2- Activités préliminaires au démarrage des travaux

Il s'agissait d'une étape introductive consacrée à la présentation des participants, au rappel des objectifs de l'atelier et à l'adoption de l'agenda, afin de :

- Faciliter le rapprochement entre les participants provenant de pays différents et issus de diverses catégories socio-professionnelles;
- Assurer la mise à niveau des participants par rapport à la compréhension judicieuse de l'objet de la rencontre;
- S'accorder sur la méthodologie de travail;
- Convenir de l'agenda des travaux.

Dans ce cadre, le modérateur a animé une séance d'auto-présentation des participants au cours de laquelle, il a été demandé à tour de rôle à chacun de décliner son identité et ses perspectives.

Le modérateur a ensuite fait un exposé liminaire sur les objectifs de l'atelier tels qu'ils sont formulés dans les termes de référence de l'atelier (annexe n°4), sur la méthodologie de travail préconisée et l'agenda provisoire préparé par l'équipe d'organisation.

Le consensus établi à la suite de cette intervention, sur le séquençage et le planning des principales phases retenues en vue de l'atteinte des objectifs des travaux, prévoyait l'architecture suivante :

- Une séquence de 02h30mn pour la présentation et la discussion des résultats de l'étude en plénière;
- Une période de 05h30mn pour les travaux en commissions, à suivre immédiatement;
- Une séance de 01h30mn pour la restitution et la discussion des rapports des commissions en plénière;
- Une tranche horaire de 03h00mn pour la consolidation des résultats des travaux.

L'agenda définitif adopté qui figure en annexe (annexe n°5), précise tous les détails sur la programmation des travaux convenue.

5.2.3- Présentation et discussion des résultats de l'étude

Cette phase a été constituée de deux principales articulations : l'exposé du consultant, suivi d'un débat général en plénière.

A) Exposé du consultant

Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, consultant pour cette étude a axé sa présentation sur six (06) points: le contexte et la justification de l'étude, les pays couverts par l'étude, les objectifs visés et les résultats attendus, la méthodologie de réalisation de l'étude, les résultats de l'étude, et les défis prioritaires par pays.

A1- Contexte et justification de l'étude

Cette rubrique a été consacrée sur des rappels concernant :

- La genèse, les enjeux et les fondamentaux des APV/FLEGT;
- Le poids du Bassin du Congo dans la couverture territoriale mondiale des APV/FLEGT, au sujet duquel il a indiqué que six (06) pays dont trois (03) du Bassin du Congo ont déjà signé, neuf (09) pays dont 02 dans le Bassin du Congo sont en phase de négociation, et onze (11) pays dont un (01) du Bassin du Congo sont en phase d'information ;
- L'arrangement entre la COMIFAC et RAINFOREST ALLIANCE pour la réalisation de l'étude.

A2- Pays couverts par l'étude

Cinq (05) pays étaient ciblés par les investigations (Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC). Toutefois, le consultant a signalé que les investigations ont été menées sur le terrain dans quatre (04) desdits pays, à l'exception de la RCA, en raison de la situation politique et sécuritaire. Néanmoins les outils modernes de communication (téléphone et internet) ont été mis à contribution pour contacter les personnes ressources de la RCA.

A3- Objectifs visés et résultats attendus de l'étude

Le but de l'étude tel qu'indiqué par le consultant, est de tirer les leçons qu'on pourrait capitaliser des expériences des négociations et de la mise en œuvre des APV dans les pays de l'espace COMIFAC, pour les compiler dans un rapport intermédiaire à soumettre à la COMIFAC et aux acteurs lors d'un atelier régional, pour ensuite confectionner un rapport final qui intègre les inputs de l'atelier. Le contenu de ce rapport final devra inspirer l'élaboration d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale.

A4- Méthodologie de réalisation de l'étude

La conduite de l'étude suit une approche participative basée sur la revue de la littérature et la réalisation d'une enquête qualitative sur le terrain.

Le consultant a évoqué des difficultés rencontrées pour l'implémentation efficiente de cette démarche qui sont liées à l'étendue de la zone d'étude et la diversité des parties prenantes engagées dans le processus.

Il a également fait mention des limites du mode opératoire choisi qui portent principalement sur le fait qu'il n'a pas permis de rencontrer toutes les personnes ressources souhaitées, notamment les points focaux de l'Union Européenne en Afrique centrale (en dehors du Cameroun et du Gabon) ou de la FAO, partenaire de l'Union Européenne.

A5- Résultats de l'étude

A ce sujet le consultant a donné : une esquisse bilan du processus de négociation, de signature et de mise en œuvre ; une synthèse des impacts des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo ; des indications sur les difficultés majeures de l'APV/FLEGT dans le Bassin du Congo ; un relevé des principales leçons tirées et des recommandations préliminaires de l'étude.

A5.1- Bilan du processus de négociation, de signature et de mise en œuvre

Le bilan qui a ainsi été présenté par le consultant porte sur :

- La substance des approches de négociation structurées suivant un schéma classique en trois (03) principales étapes que sont: la pré-négociation (arrangement d'un planning des négociations et émergence d'un consensus national), la négociation proprement dite (établissement des consensus sur les éléments fondamentaux de l'accord, dans une dynamique d'implication de toutes

les parties prenantes) et la conclusion (paraphe, signature et ratification de l'accord);

- La participation jusqu'alors jugée inédite et satisfaisante par toutes les catégories de parties prenantes des cinq (05) pays concernés;
- Les domaines et titres d'exploitation couverts pour lesquels, le Cameroun et le Congo ont opté pour l'intégration de tous les titres d'exploitation forestière dans les APV, contrairement à la RCA qui a renvoyé à plus tard la prise en compte des permis artisanaux et des forêts communautaires; l'idéal serait l'intégration du secteur artisanal dans l'APV/FLEGT en procédant préalablement à la restructuration des filières et au renforcement des capacités des acteurs concernés, option vers laquelle semblent s'orienter le Gabon et la RDC.

A5.2- Les impacts des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo

L'orateur a souligné que les APV/FLEGT ont déjà des effets perceptibles qui portent essentiellement sur:

- La définition consensuelle de la légalité forestière qui prend en compte toutes les phases d'exploitation du bois, intègre toutes les lois et tous les règlements en vigueur dans les pays et applicables au secteur forestier; ce qui a inspiré l'élaboration des grilles de légalité pour les 03 pays signataires qui présentent à la fois, des similitudes et des différences;
- L'émergence et la consolidation des espaces de rencontre, de concertation, de dialogue sur la gestion forestière durable qui ont permis de réunir autour d'une même table toutes les parties prenantes de la filière bois pour débattre, discuter et concilier des intérêts divergents et contradictoires, ainsi que le renforcement de la transparence pour le contrôle forestier par la mobilisation des observateurs indépendants (OI) spécialisés ou l'amorce de la lutte contre la corruption dans le secteur forestier ;
- La diversification des institutions de promotion de la légalité et de la gouvernance forestière comme des plateformes de la société civile, des comités techniques de négociation, des comités conjoints de mise en oeuvre, des comités nationaux de suivi;
- Les dynamiques plurielles d'analyse, de révision et de réformes des politiques et législations forestières qui ont permis de faire des états des lieux des politiques, législations et réglementations en vigueur et d'initier les améliorations conséquentes.

A5.3- Les difficultés majeures de l'APV/FLEGT dans le Bassin du Congo

Le consultant a révélé que ces difficultés sont d'ordres technique, structurelle, institutionnel et financière.

❖ **Les difficultés techniques évoquées par le consultant portent sur trois points :**

- L'échec de l'élaboration et de la mise en place des Systèmes Nationaux de Traçabilité (SNT) fiables et adaptés;

- Les insuffisances et les limites des tests des grilles de légalité;
 - La faiblesse des systèmes de compilation, de centralisation et d'archivage des données et des informations sur l'activité forestière.
- ❖ **Les difficultés structurelles mentionnées par le consultant concernent :**
- Les systèmes nationaux de vérification de la légalité dont le fonctionnement demande un changement de mentalités, ainsi qu'une nouvelle approche de collaboration et d'interaction entre les administrations sectorielles concernées ;
 - La faible organisation des marchés domestiques du bois, qui représentent pourtant une part importante dans les pays du Bassin du Congo.
- ❖ **Les difficultés institutionnelles révélées par le consultant incluent :**
- Le positionnement inapproprié du pilotage politique et stratégique des processus APV/FLEGT, étant donné que les Administrations Forestières qui gèrent le processus APV/FLEGT dans les pays ont du mal à faire collaborer les autres Administrations Sectorielles;
 - Les lenteurs dans la révision et la réforme des politiques et législations forestières qui prennent du retard.
- ❖ **Les difficultés financières indiquées par le consultant sont de deux ordres :**
- L'insuffisance des moyens financiers affectés à la mise en œuvre des APV/FLEGT qui proviennent des fonds propres du pays et des appuis financiers des partenaires, au regard de l'ampleur des actions à réaliser;
 - Le manque d'un mécanisme de financement conjoint durable des APV/FLEGT, car les dispositions relatives au financement du processus APV/FLEGT restent très vagues et légères.

A5.4- Leçons tirées et recommandations préliminaires de l'étude

- ❖ **Le consultant a identifié comme principales leçons à tirer de la négociation, de la signature et de la mise en œuvre des APV/FLEGT que:**
- Les étapes d'un APV/FLEGT sont surtout des processus politiques;
 - Le renforcement préalable des capacités techniques des équipes de négociateurs pour la négociation des APV/FLEGT est un impératif;
 - Le renforcement de l'assistance des organisations sous régionales (CEEAC et COMIFAC) s'impose;
 - Les activités du processus APV/FLEGT doivent être précédées des études diagnostiques et des états des lieux.
- ❖ **Les recommandations formulées par le consultant sur les axes d'actions stratégiques prioritaires pour accélérer la mise en œuvre des APV/FLEGT portent sur:**
- La clarification du système de financement ;
 - L'élaboration et la mise en place d'un SNT adapté;
 - Le positionnement du pilotage du processus à la Primature ou la Présidence selon le cas ;

- L'appui à l'organisation du marché domestique du bois et son inclusion progressive dans les APV/FLEGT ;
- L'appui au fonctionnement du SVL;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un système d'archivage des données.

A6- Défis prioritaires par pays selon l'appréciation du consultant

A6.1- Pour le Cameroun :

- Clarification du processus de financement avec l'Union Européenne;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Système National de Traçabilité;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Système de compilation, de centralisation et d'archivage des informations;
- Appui au fonctionnement du Système de Vérification de la Légimité;
- Appui à l'organisation du marché domestique du bois;
- Appui au renforcement des capacités (Entreprises forestières - Petits producteurs - Secteur artisanal);
- Mise en œuvre de l'Annexe sur l'information à rendre publique;
- Révision de la politique et de la loi forestières.

A6.2- Pour le Congo:

- Clarification du processus de financement avec l'Union Européenne;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Système National de Traçabilité;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Système de compilation, de centralisation et d'archivage des informations;
- Appui au fonctionnement du Système de Vérification de la Légimité;
- Appui à l'organisation du marché domestique du bois;
- Appui au renforcement des capacités (Entreprises forestières - Petits producteurs - Secteur artisanal);
- Mise en œuvre de l'Annexe sur l'information à rendre publique;
- Révision de la politique et de la loi forestières.

A6.3- Pour la RCA :

- Revue et révision des grilles de légalité et mise à jour du SVL;
- Appui financier au processus de mise en œuvre de l'APV/FLEGT;
- Appui au renforcement des capacités techniques et financières du Secrétariat Technique Permanent;
- Appui à l'appropriation de l'APV/FLEGT par l'ensemble des parties prenantes;
- Mise en place d'un système de compilation, de centralisation et d'archivage des informations;
- Appui à l'organisation du marché domestique du bois;
- Appui au renforcement des capacités des entreprises forestières (Entreprises forestières - Petits producteurs - Secteur artisanal).

A6.4- Pour la RDC :

- Clarification du processus de financement avec l'Union Européenne;
- Positionnement du processus dans les Services du Premier Ministre;

- Elaboration et mise en œuvre d'un Système de compilation, de centralisation et d'archivage des informations;
- Appui au fonctionnement du Système de Vérification de la Légalité;
- Appui à l'organisation du marché domestique du bois;
- Appui au renforcement des capacités (Entreprises forestières - Petits producteurs - Secteur artisanal);
- Révision de la politique et de la loi forestières;
- Signature de l'APV/FLEGT avec l'Union Européenne.

A6.5- Pour le Gabon :

- Clarification du processus de financement avec l'Union Européenne;
- Positionnement du processus dans les Services du Premier Ministre;
- Finalisation, test et validation des grilles de la légalité;
- Elaboration et mise en œuvre d'un Système de compilation, de centralisation et d'archivage des informations;
- Appui au fonctionnement du Système de Vérification de la Légalité;
- Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme de stabilisation du personnel de l'Etat en charge de l'APV/FLEGT;
- Appui à l'organisation du marché domestique du bois;
- Appui au renforcement des capacités (Entreprises forestières - Petits producteurs - Secteur artisanal);
- Signature de l'APV/FLEGT.

Le consultant a conclu sa présentation en soulignant que les APV/FLEGT sont irréversibles dans le Bassin du Congo, car au regard des enjeux et du chemin parcouru, il n'est plus envisageable de faire marche arrière. Les pays devraient donc en liaison avec la CEEAC et la COMIFAC, chercher à valoriser les acquis et les leçons apprises du processus pour affronter les difficultés, avec l'aide d'un guide simplifié.

B) Débat général

Des échanges riches et nourris ont suivi la présentation du consultant et les principaux points d'attention ont porté sur certains constats ou conclusions de l'étude, sur la forme et la consistance du rapport et sur la substance du processus APV/FLEGT.

En ce qui concerne les constats et les conclusions de l'étude, les questions et contributions ont été abordées au sujet de :

- La prise en compte des recommandations de la conférence ministérielle de la CEEAC d'octobre 2014 à Kinshasa ;
- L'ancrage politique des APV ;
- La précaution de bien évaluer les défis à relever avant de s'engager en toute connaissance de cause ;
- La pertinence de la représentation des populations locales et autochtones par des organisations de la société civile ;

- La représentativité de l'ensemble des catégories de parties prenantes et les modalités de choix des représentants des différentes catégories de parties prenantes ;
- La représentation des élus du peuple et des syndicats des travailleurs ;
- L'effritement de la dynamique de participation développée lors des négociations dès qu'on entame la mise en œuvre ;
- Le rôle des organisations sous régionales d'intégration (COMIFAC et CEEAC) et les synergies au niveau régional ;
- La prise en compte du marché local et de filière artisanale;
- Le renforcement des capacités des acteurs clés ;
- Les difficultés financières à toutes les étapes et les coûts onéreux des outils préconisées pour la mise en œuvre (système de traçabilité, base de données...) ;
- La communication et la publication des informations ;
- Les tests des grilles de légalité.

Pour ce qui est de la forme et la consistance du rapport, les débats ont été focalisés sur :

- La formulation du titre de l'étude qui ne permet pas de mieux cerner la période couverte par le travail ;
- L'architecture du rapport qui ne permet pas d'une part une bonne lisibilité des principaux éléments d'analyse qui sont, les facteurs de succès, les contraintes et les perspectives, et d'autre part d'apprécier les expériences spécifiques des différents pays, étape par étape (pré-négociation, négociation, conclusion, mise en œuvre) ;
- La faible perception de la concordance entre les constats relevés et les solutions préconisées :
- Des incohérences et coquilles ;
- Les problèmes de formulation ;
- La vérification de l'authenticité des informations fournies par le rapport.

Par rapport à la substance du processus APV/FLEGT, des commentaires, des remarques et des contributions ont été concentrés sur :

- La complexité des systèmes de vérification de légalité préconisés, notamment le système de traçabilité et la base de données connexe ;
- La question du déséquilibre au sujet des négociations entre une communauté de plusieurs Etats et un pays individuellement ;
- Le lien entre l'APV, le RBUE et les certifications privées ;
- La valeur ajoutée des produits après la satisfaction des exigences et des standards des APV/FLEGT ;
- La question de l'approche modulaire par étapes en se fondant sur l'existant ;
- La valorisation des acquis et des enseignements de la certification ;
- La considération des réalités liées au niveau de développement réel des pays d'Afrique Centrale.

Autres sujets évoqués :

- Le poids du secteur forestier dans le choix des priorités d'investissement des pays et les priorités stratégiques du secteur forestier ;
- La documentation et l'archivage des processus et des décisions ;
- La tendance à imposer des réformes légales fastidieuses au lieu de s'atteler à veiller au respect des dispositions légales en vigueur.

5.2.4- Travaux en commissions

Sur la base des objectifs de l'atelier et des préoccupations enregistrées lors du débat général en plénière, trois (03) commissions ont été constituées pour peaufiner la revue des résultats préliminaires de l'étude, afin de produire des inputs pouvant permettre d'améliorer le rapport.

Le groupe n°1 avait la charge de consolider l'analyse des phases de pré-négociation, de négociation, et de conclusion, notamment pour mettre en évidence par pays :

- Les facteurs de succès, les facteurs de blocage et les défis relevés, axés sur l'implication et représentation des parties prenantes, les financements, la place des institutions régionales et d'autres sujets critiques;
- Les leçons apprises et les bonnes pratiques de négociation.

Ce groupe n°1 comportait onze (11) membres et avait pour modérateur, Monsieur Samuel Ebia Ndongo du Cameroun.

Le groupe n°2 devait approfondir l'analyse de la phase de mise en œuvre, pour fournir des informations permettant de donner une meilleure lisibilité pays par pays sur :

- Les facteurs de succès, des facteurs de blocage, des défis relevés ou à relever et les perspectives centrées sur l'implication et la représentation des parties prenantes, les financements, les aspects techniques et technologiques, l'ancrage institutionnel du pilotage politique, la coordination interministérielle, les liens avec les certifications privées et le RBUE et d'autres sujets critiques;
- Les leçons apprises et les bonnes pratiques de la phase de mise en œuvre.

Les travaux du groupe n°2 constitué de dix (10) personnes, étaient modérés par Monsieur Isaac Moussa du Congo.

Le mandat du groupe n°3 était de consolider la conceptualisation des orientations stratégiques pour redynamiser le processus APV/FLEGT en Afrique Centrale et de baliser l'élaboration du guide de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale, avec pour principaux livrables :

- Un canevas du guide;
- Des modalités d'élaboration et d'adoption du guide;
- Des propositions pour adapter les exigences des APV aux réalités de l'Afrique Centrale;
- Les besoins en études complémentaires pour mieux encadrer le processus APV.

Madame Rose Ondo du Gabon était la modératrice de ce groupe n°3 qui totalisait dix (10) membres.

5.2.5- Restitution et discussion des rapports des commissions

Au terme des travaux en groupes, chacune des trois (03) commissions a présenté en plénière les résultats de ces délibérations.

Le groupe n°1 a présenté ses propositions dans un tableau récapitulatif conformément à son mandat, les informations désagrégées pour les pays ayant finalisés la conclusion de leur accord et ceux qui sont en cours de négociation. Ces informations sont regroupées suivant les différentes rubriques suivantes : les facteurs de succès, les facteurs de blocage, les défis relevés ou à relever, ainsi que les enseignements et les bonnes pratiques. Il convient de rappeler que les éléments d'analyse fournis par le groupe n°1 sont axés sur : l'implication et la représentation des parties prenantes, les problèmes de financement, les arrangements institutionnels, les préoccupations de coordination intersectorielle, la place des institutions régionales, et les sujets phares des négociations. Ce tableau se trouve en annexe (annexe n°6).

Le groupe n°2 a aussi compilé les résultats de ses travaux dans un tableau similaire à celui du groupe n°1, qui donne sur la base des expériences en cours dans les trois pays ayant déjà signé, tel que le précisent ses termes de références, des informations désagrégées pays par pays sur : les facteurs de succès, les facteurs de blocage, les défis relevés ou à relever, ainsi que les enseignements et les bonnes pratiques, aux fins de satisfaire les exigences et les standards des APV. Les informations recensées dans ce tableau qui est en annexe (annexe n°7) sont relatives à l'implication et représentation des parties prenantes, aux difficultés de financements, aux défis techniques, à l'ancrage institutionnel du pilotage politique, à la coordination interministérielle, aux liens avec les certifications privées et le RBUE, ainsi qu'à d'autres questions saillantes qui influencent la mise en œuvre des APV.

Le groupe n°3 a présenté un rapport également en annexe (annexe n°8), contenant les différents livrables qui faisait partie de son cahier des charges, notamment :

- Un canevas du guide;
- Des modalités d'élaboration et d'adoption du guide;
- Des propositions pour adapter les exigences des APV aux réalités de l'Afrique Centrale;
- Les besoins en études complémentaires pour mieux encadrer le processus APV.

Les échanges qui ont suivi l'exposé de chaque groupe, ont permis d'identifier des pistes pour des enrichissements subséquents du travail du consultant, notamment en ce qui concerne les éléments d'analyse sur les facteurs de succès, les contraintes, les perspectives, les enseignements et les bonnes pratiques.

5.2.6- Consolidation des résultats des travaux

Cette phase de valorisation et de synthèse des résultats des travaux a porté sur trois (03) tâches essentielles pour guider l'amélioration du travail du consultant et la capitalisation des conclusions de l'étude. Il s'agit de :

- La qualification globale du rapport provisoire au regard des termes de référence ;

- La formulation des recommandations, sur la base des sujets émergents lors des discussions consécutives à la présentation du rapport préliminaire de l'étude par le consultant et pendant la restitution des travaux des commissions;
- La conception d'un communiqué final présentant la synthèse des réflexions des participants.

A cette occasion, une revue systématique du rapport provisoire présenté par le consultant a été réalisée au regard des termes de référence de l'étude.

A l'issue de cet exercice de vérification, l'étude a été validée, sous réserve des amendements préconisés.

Les recommandations à prendre en compte pour la correction du rapport provisoire, adoptées à l'issue des travaux, sont classées en deux groupes : celles indiquant les actions prioritaires pour l'amélioration de la qualité du rapport provisoire, d'autres qui sont de portée générale en vue de la redynamisation de processus APV/FLEGT et des orientations pour la poursuite du processus de capitalisation des expériences des pays d'Afrique Centrale à travers l'élaboration du guide de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale.

Les recommandations concernant les actions prioritaires pour l'amélioration de la qualité du rapport provisoire requièrent que :

- La rubrique sur l'analyse des facteurs de succès, des contraintes et perspectives soit consolidée et mieux structurée, en vue d'améliorer la visibilité des expériences spécifiques des pays, ainsi que des leçons apprises ou les bonnes pratiques à recommander ;
- Les enseignements et bonnes pratiques des expériences des différents pays soient clairement mis en exergue sous forme d'encadrés ;
- La lisibilité de la correspondance entre les constats relevés et les solutions préconisées soit plus perceptible ;
- La formulation des leçons apprises, des bonnes pratiques et recommandations soit faite convenablement ;
- La cohérence entre les titres et les contenus des différentes rubriques soit vérifiée ;
- Les remarques et commentaires faits sur la forme et le fond du rapport provisoire par la plénière et les commissions soient soigneusement valorisés ;
- Le draft provisoire du rapport soit enrichi par les contributions de l'atelier pour la redynamisation des APV en Afrique Centrale et pour la capitalisation des expériences antérieures, en vue de la production de la version finale du rapport de l'étude.

Les recommandations de portée générale pour redynamiser le processus APV/FLEGT en Afrique Centrale formulées sont relatives à :

- La reconnaissance par tous les pays d'Afrique Centrale des APV comme outil de renforcement de la gouvernance forestière en y consacrant des moyens conséquents dans le cadre des budgets nationaux ;
- L'adoption d'une approche progressive dans la mise en œuvre des APV/FLEGT, en rapport avec les différents types de titres forestiers existants dans le pays ;
- Le développement d'une démarche qui capitalise nécessairement les acquis des autres mécanismes de gouvernance existants, tels que les certifications privées ;

- L'ajustement du prototype de système de traçabilité en tenant compte du niveau de développement réel des pays d'Afrique Centrale ;
- L'institution des mécanismes nationaux de coordination des réformes politiques ou législatives inhérentes au processus APV/FLEGT ;
- La consolidation de la coordination intersectorielle pour une meilleure appropriation de la mise en œuvre des APV par tous les acteurs institutionnels ;
- Le développement des stratégies nationales de mobilisation des financements durables des activités liées aux APV, y compris des méthodes pour sensibiliser les décideurs politiques et les autorités financières sur les bénéfices potentiels des investissements à consentir sur le processus APV/FLEGT ;
- La mise en place des stratégies de sensibilisation et d'information sur les efforts accomplis par les entreprises du secteur forestier pour s'arrimer aux exigences des APV/FLEGT, afin d'asseoir leur crédibilité ;
- L'adoption des principes qui garantissent une représentativité équitable de toutes catégories d'acteurs et renforcer le dialogue entre les parties prenantes au sein des plateformes multi-acteurs ;
- Le développement par les OSC des stratégies de promotion et de protection des droits des communautés locales, des peuples autochtones, et des travailleurs forestiers ;
- L'établissement de systèmes nationaux efficaces de documentation et d'archivage, afin d'éviter de perdre la mémoire institutionnelle ;
- Le développement d'une vision commune du processus FLEGT dans la sous-région qui capitalise les acquis des différents processus de gestion durable, notamment les certifications privées et le processus REDD+ ;
- Le renforcement du soutien politique et technique aux pays par les organisations sous régionales d'intégration (CEEAC/COMIFAC) pour la facilitation des négociations ;
- La mise en place d'une Unité Technique chargée de l'accompagnement des Etats membres de la CEEAC/COMIFAC dans la négociation et la mise en œuvre des APV/FLEGT ;
- La promotion des économies d'échelle à travers le développement des programmes régionaux de renforcement des capacités et de facilitation du développement des systèmes de vérification de légalité;
- L'établissement des mécanismes de coordination et de de facilitation de toutes les activités transfrontalières inhérentes au processus APV/FLEGT dans l'espace CEEAC/COMIFAC ;
- La mise en place des mécanismes pour la stimulation, la coordination et la fédération des appuis techniques et financiers des différents partenaires pour renforcer la mise en œuvre des APV/FLEGT dans les pays membres de la CEEAC/COMIFAC ;
- Le développement des synergies entre les différents outils de promotion d'une meilleure gouvernance des ressources naturelles à l'instar de l'APV/FLEGT, en ce qui concerne les forêts, et l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) en ce qui concerne les ressources extractives (pétrole, mines, gaz) ;
- La mise en place d'un système d'évaluation et de communication sur les progrès réalisés par rapport aux objectifs assignés au processus FLEGT et son impact socio-économique/écologique dans les Etats membres de la CEEAC/COMIFAC.

- La capitalisation des résultats des travaux réalisés sur les problématiques transversales à l'instar de la question des bois en transit dans les Etats-membres ;
- La réalisation des études complémentaires suivantes pour mieux encadrer le processus FLEGT :
 - o Evaluation de l'impact du processus FLEGT dans les pays du Bassin du Congo ;
 - o Etat des lieux et perspectives des systèmes nationaux de traçabilité ;
 - o Importance du secteur forestier dans les économies nationales.

En ce qui concerne la poursuite du processus de la capitalisation des expériences des pays d'Afrique Centrale par l'élaboration du guide de négociation et mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale, l'atelier recommande :

- Le cheminement, les modalités et le canevas structurés en annexe (annexe n°8) du présent rapport ;
- Que la CEEAC et la COMIFAC mobilisent en procédure d'urgence des moyens pour la production dudit guide au courant du premier semestre 2015.

5.2.7- Séance de clôture

La cérémonie de clôture a connu deux (02) temps forts, notamment : la lecture du communiqué final faite au nom des participants, par Monsieur Sekou Gary de la société civile centrafricaine, suivie de son adoption, ensuite l'allocution de Monsieur Nkoulend Sakpak Ferrand, représentant de la Coordonnatrice Nationale COMIFAC du Cameroun a marqué la fin des travaux de l'Atelier.(confère annexe n°3).

5.3- Principaux résultats de l'atelier

Les résultats obtenus au terme de l'atelier montre à suffisance que les principaux livrables ci-après ont été effectivement produits :

- Un communiqué final (annexe n°1) ;
- Une liste des recommandations donnant des orientations stratégiques pour accélérer la mise en œuvre de l'APV/FLEGT en Afrique centrale ;
- Une liste de recommandations la production de la version finale du rapport de l'étude ;
- Des indications sur le cheminement à suivre en vue de la production d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale (annexe n°8) ;
- Un canevas balisant l'architecture du guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale à élaborer (annexe N°8).

6- Orientations pour la capitalisation des résultats de l'étude

Depuis le lancement de l'étude-bilan des APV/FLEGT dans le bassin du Congo, des craintes ont souvent été exprimées par rapport au risque de voir les résultats de ce travail dont la réalisation a impliqué la mobilisation des moyens substantiels, pas suffisamment valorisés.

Ce risque pourrait augmenter si le contenu du rapport final n'est pas facilement exploitable par les différentes catégories d'acteurs et si une bonne communication n'est

pas établie avec les personnes ressources concernées au sein de l'Union Européenne afin partager avec eux les fruits de cette réflexion.

Pour minimiser ce risque, il apparaît judicieux de :

- Prendre toutes dispositions pour assurer que la version finale du rapport à diffuser reflète fidèlement les résultats de l'atelier et que les constats, les enseignements ou les bonnes pratiques relevés sont clairement explicités de manière à être facilement exploitables;
- Initier le plus vite possible, une concertation entre les acteurs institutionnels clés du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, de la Cellule FLEGT du Programme ECOFAC-5 de la CEEAC et des Délégations de l'Union Européenne des pays concernés pour s'accorder sur les prochaines étapes.

Conclusion

L'organisation de cet atelier multi-acteurs est incontestablement un indicateur objectif de la volonté de la COMIFAC et de la CEEAC d'œuvrer pour la redynamisation du processus APV/FLEGT en Afrique Centrale.

La participation effective des représentants des six (06) pays les plus concernés illustre une fois de plus la détermination des pays d'Afrique Centrale à s'approprier l'APV/FLEGT comme outil de promotion de la gouvernance forestière.

Dans l'ensemble, cet atelier a réussi à booster le mouvement de coopération entre les pays d'Afrique Centrale pour la recherche des solutions pratiques et pragmatiques pouvant permettre d'accélérer le processus APVA/FLEGT.

Cette rencontre a par ailleurs produit des résultats promoteurs qu'il convient de valoriser convenablement, dans une dynamique d'implication de toutes les parties prenantes.

Liste des annexes

- Annexe N°1 : Communiqué Final
- Annexe N°2: Allocution d'ouverture du SEA/COMIFAC
- Annexe N°3: Mot de clôture du représentant du MINFOF
- Annexe N°4 : TdRs de l'atelier
- Annexe N°5 : Agenda de l'atelier
- Annexe N°6 : Rapport Groupe N°1
- Annexe N°7 : Rapport Groupe N°2
- Annexe N°8 : Rapport Groupe N°3
- Annexe N°9: Liste des participants



ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE-BILAN DU PROCESSUS APV/FLEGT DANS LE BASSIN DU CONGO : *SUCCES, DEFIS ET PERSPECTIVES.*

Douala, du 08 au 09 janvier 2015

ANNEXE N°1 : COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX

L'atelier régional de restitution de l'étude-bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo a eu lieu les 08 et 09 janvier 2015 à Douala, en République du Cameroun, sous l'égide du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, avec l'appui de la Cellule FLEGT du Programme ECOFAC-5 de la CEEAC, financé par l'Union européenne.

L'accomplissement de cette activité s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la feuille de route du Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale (GTGF) mis en place par la COMIFAC avec l'appui de divers partenaires, pour promouvoir le partage et la capitalisation des expériences et/ou des bonnes pratiques en matière de gouvernance forestière.

Il convient également de souligner que le financement nécessaire pour l'exécution de l'étude examinée a été assuré par le Projet de Rainforest Alliance/WRI financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/PNUE) et intitulé « *Une approche régionale harmonisée à la gestion durable des forêts de production dans le bassin du Congo* ».

La réalisation de ladite étude répond à une demande des pays d'Afrique Centrale qui cherchent des solutions pratiques et réalistes pour redynamiser le processus APV/FLEGT.

Cet atelier avait pour but d'examiner à des fins de validation, le rapport provisoire de cette étude, tout en œuvrant à une bonne appropriation par les acteurs clés, des conclusions de ces investigations, en ce qui concerne notamment les contraintes, les atouts, les défis et les perspectives, en vue de la conceptualisation d'un guide de négociation et de mise en oeuvre des APV dans le bassin du Congo.

Ces travaux qui étaient supervisés par Monsieur Martin Tadoum, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC, ont regroupé un total de quarante (40) participants. La liste exhaustive des personnes qui y ont pris part inclut : les membres du Comité d'Experts sur la Légalité et la Certification Forestières du GTGF, ainsi que des représentants des administrations nationales compétentes, des organisations de la

société civile et des entreprises privées pertinentes des six (06) pays de l'Afrique Centrale engagés ou intéressés par le processus FLEGT, à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et la RDC. Des représentants des institutions partenaires de la COMIFAC étaient également présents à cette rencontre, notamment : la CEEAC, l'UICN, la JICA, Rainforest Alliance.

La présentation des résultats de l'étude et la restitution des rapports des commissions mises en place pour la circonstance ont suscité des débats riches et très nourris en plénière qui ont dans l'ensemble permis de réaffirmer le processus APV/FLEGT comme important levier pour la promotion de la gouvernance forestière et du développement durable, et ont également mis en évidence les précieux acquis des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo, notamment en ce qui concerne ;

- La consolidation des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels ;
- L'initiation des transformations structurelles de la filière bois ;
- L'institution des espaces de dialogue, de concertation et de collaboration entre parties prenantes ;
- La systématisation des procédures de contrôle ;
- L'amélioration de la transparence ;
- La densification de la lutte contre la corruption.

Les échanges ainsi engagés ont aussi permis de mieux appréhender les difficultés de financement et de coordination au niveau des réformes politiques ou législatives, éprouvées par les pays pour avancer, ainsi que la complexité du système de vérification de légalité actuellement promu pour les APV/FLEGT, notamment en ce qui concerne le système de traçabilité et la base de données connexe.

Au regard des incidences positives constatées et de ses potentialités perçues, les participants préconisent l'adoption du processus APV/FLEGT par tous les pays d'Afrique Centrale, comme outil de renforcement de la gouvernance forestière, en y consacrant des moyens conséquents dans le cadre des budgets nationaux.

En ce qui concerne les difficultés relevées, les participants soulignent que des solutions pragmatiques pourraient y être trouvées à travers, l'institution des mécanismes nationaux de pilotage politique, une plus grande considération des réalités liées au niveau de développement des pays d'Afrique Centrale et le renforcement du rôle des organisations régionales d'intégration (COMIFAC et CEEAC) ou des synergies régionales.

Des recommandations qui seront explicitées dans le rapport de l'atelier ont été formulées pour la consolidation du contenu du rapport provisoire de l'étude examiné et pour la redynamisation du processus APV/FLEGT ou la poursuite du processus de capitalisation des expériences de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale.

A l'issue des travaux, l'étude a été validée, sous réserve des amendements préconisés, en particulier, l'amélioration de la lisibilité entre les constats et les solutions correspondantes prônées dans le rapport.

Fait à Douala, le 09 janvier 2015

Les participants

**ATELIER DE RESTITUTION DE L'ETUDE BILAN DU PROCESSUS
APV/FLEGT DANS LE BASSIN DU CONGO**

DOUALA, 08-09 JANVIER 2015



ANNEXE N°2 :

**ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR M. MARTIN TADOUM
SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT DE LA COMIFAC**

Douala, 08 janvier 2015

Monsieur le Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC)

Madame la Représentante de Rainforest Alliance

Distingués membres du Comité d’Experts sur la Légalité et la Certification du GTGF,

Chers Experts,

Mesdames et Messieurs,

C’est avec un réel plaisir que je prends la parole à cette occasion solennelle de l’ouverture de l’atelier de restitution de l’étude bilan du processus APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.

Je voudrais au nom du Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d’Afrique Centrale (COMIFAC) vous exprimer la reconnaissance de la COMIFAC, pour avoir répondu favorablement à notre invitation en acceptant en dépit d’autres sollicitations, de prendre part à ces assises. Je voudrais à cet effet souhaiter à chacun de vous ici présents une chaleureuse bienvenue et un agréable séjour à Douala.

Aussi, voudrais-je m’acquitter d’un agréable devoir : celui de vous souhaiter au nom de l’équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC les vœux de santé, de réussite et prospérité pour l’année 2015.

Je tiens enfin à présenter les vifs remerciements de la COMIFAC à toutes les institutions partenaires qui ont contribué activement à la réalisation de l’étude, objet de notre rencontre d’une part et à l’organisation de la présente assise d’autre part. Il s’agit particulièrement de Rainforest Alliance par le biais du projet « *Une approche régionale harmonisée à la gestion durable des forêts de production dans le bassin du Congo* » financé par le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM/PNUD) et de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale (CEEAC), à travers la Cellule FLEGT du Programme ECOFAC V, financé par l’Union européenne.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, le but de la présente rencontre est d'examiner à des fins de validation le rapport provisoire de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo, tout en œuvrant à une bonne appropriation par les acteurs clés, des conclusions de ces investigations, en vue de la conceptualisation d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale.

Il s'agit donc d'une rencontre importante qui contribue par ailleurs à la mise en œuvre de la feuille de route du Comité d'Experts « Légalité et Certification forestières » du Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale. Les conclusions d'une telle rencontre devront concourir à la promotion du développement durable dans la sous-région, étant donné que les APV/FLEGT sont reconnus comme un moyen indéniable pour l'amélioration de la gouvernance forestière. En effet, le processus FLEGT participe entre autres à :

- L'analyse critique des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels, et à l'initiation des réformes pertinentes ;
- L'animation des réflexions pour des transformations structurelles de la filière et de l'économie du bois ;
- L'institution des espaces de dialogue, de concertation et de collaboration entre parties prenantes ;
- La systématisation des procédures de contrôle ;
- L'amélioration de la transparence ;
- La lutte contre la corruption.

Mesdames et Messieurs,

Au regard des statistiques relatives au degré d'engagement des pays, le Bassin du Congo qui est couvert par le deuxième plus grand massif forestier du monde, est considéré comme une zone pilote pour les APV/FLEGT. En effet, la grande majorité des pays du Bassin du Congo ont déjà avec le soutien de l'Union Européenne et d'autres partenaires techniques et financiers, consentis des efforts considérables pour le processus APV/FLEGT. Malheureusement la progression vers le but ultime reste en dessous des attentes. Cette réalité implacable suscite à juste titre des appréhensions face à l'urgence de trouver une solution efficace pour éradiquer le fléau que constitue l'exploitation forestière illégale.

C'est la raison pour laquelle les Etats membres de la COMIFAC fondent des espoirs légitimes par rapport aux conclusions de cette étude bilan des APV/FLEGT qui est une revue des différentes initiatives engagées par les pays dans la négociation, le développement des outils de mise en œuvre et le financement du processus FLEGT, afin de dégager des enseignements devant permettre de renforcer voire impulser la mise en œuvre des APV en Afrique centrale.

Cette opération permettra à terme de produire un guide de négociation et de mise en œuvre des APV dans l'espace COMIFAC qui devrait être conçu comme un recueil des bonnes pratiques ou des orientations à suivre pour optimiser les opportunités qui se présentent dans la sous-région ou pour surmonter les multiples obstacles qui freinent l'évolution des APV/FLEGT dans les pays d'Afrique Centrale

Mesdames et Messieurs,

Au regard de votre expertise et expériences avérées dans le processus des APV/FLEGT dans vos pays respectifs et au niveau sous régional, je suis persuadé que les résultats auxquels nous parviendrons à l'issue des présentes assises permettront de matérialiser la volonté politique des pays d'Afrique Centrale de faire du processus FLEGT, un outil de promotion du développement durable.

C'est sur cette note que je souhaite pleins succès à nos travaux et déclare ouvert au nom du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC l'atelier de restitution de l'étude bilan du processus APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.

Je vous remercie.

ANNEXE N°3 :
DISCOURS DE CLOTURE DE L'ATELIER SUR LA RESTITUTION DES RESULTATS DE L'ETUDE
BILAN DU PROCESSUS APV/FLEGT DANS LE BASSIN DU CONGO

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;

Monsieur le Représentant de la Délégation de l'UE ;

Monsieur le Représentant de la CEEAC ;

Chers Experts du Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale ;

Messieurs les Partenaires Techniques et Financiers de la COMIFAC ;

Monsieur le Consultant commis pour la réalisation de l'étude bilan des APV en Afrique centrale ;

Chers Membres des Coordinations Nationales COMIFAC ici présents ;

Mesdames, Messieurs,

Chers Participants.

A l'issue des deux (02) jours de travaux intenses qui nous ont réunis ici à l'Hôtel La Falaise à Douala, au Cameroun, nous voici parvenus, ce jour, au terme de notre atelier portant sur la restitution de l'étude bilan du processus APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.

Comme vous le savez déjà, les APV/FLEGT sont des accords commerciaux bilatéraux qui lient nos pays producteurs de bois à l'Union Européenne dans le but d'améliorer la gouvernance forestière et de s'assurer que les bois et produits dérivés exportés vers le marché européen remplissent toutes les exigences légales et réglementaires applicables au secteur forestier.

A ce jour, trois (03) pays de la sous-région ont signé des APV/FLEGT avec l'Union Européenne. Ce sont le Congo, le Cameroun et la République Centrafricaine. Deux (02) autres sont en négociation. Ce sont le Gabon et la République Démocratique du Congo. Le présent atelier s'inscrit dans le processus d'harmonisation et d'intégration des pays de la sous-région à ce processus.

Nos travaux, partis, de la présentation des résultats de cette étude par le consultant, ont abouti sur des échanges et des discussions ainsi que sur les travaux en sous-groupes sur des thématiques ayant trait de parfaire, compléter et harmoniser les résultats de cette étude pour sa validation.

Trois (03) sous-groupes constitués ont travaillé activement sur les thématiques suivantes :

1. Les leçons apprises et les bonnes pratiques des phases de pré-négociation et de négociation ;
2. Les leçons apprises et les bonnes pratiques de la phase de mise en œuvre ;
3. La conceptualisation du canevas initial du guide de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT dans l'espace COMIFAC.

Ces travaux ont été marqués par votre sens élevé de travail, d'esprit d'équipe et de collaboration. Ce qui a abouti aux principales conclusions et recommandations que vous venez de suivre.

En ma qualité de Représentant du Coordonnateur National de la COMIFAC au Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun empêché, je transmettrai fidèlement tous les résultats de ces travaux à ma hiérarchie et souhaite qu'il en soit de même pour toutes les autres Coordinations Nationales afin que les conclusions prises soient appliquées dans nos pays respectifs.

Je vous adresse mes vifs et sincères remerciements pour le travail que vous avez accompli tout au long de ces deux jours.

J'adresse aussi mes félicitations à Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, Consultant ayant réalisé cette étude dans quatre (04) pays du Bassin du Congo, pour le travail qu'il a réalisé.

Je formule le vœu que la tenue de cet atelier ouvre une nouvelle page et engage une nouvelle dynamique pour la négociation et la mise en œuvre des APV/FLEGT dans l'espace COMIFAC.

Je déclare clos les travaux de l'atelier sur la restitution de l'étude bilan du processus APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.

Je souhaite à tous un calme et paisible retour dans vos familles et pays respectifs.

Vive le Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale !

Vive la Commission des Forêts d'Afrique centrale !

Vive le Cameroun !

Je vous remercie de votre aimable attention.



GRUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE FORESTIERE D'AFRIQUE CENTRALE (GTGF)

COMITE D'EXPERTS SUR LA LEGALITE ET LA CERTIFICATION FORESTIERES

ATELIER DE RESTITUTION DEL'ETUDE BILAN DU PROCESSUS APV FLEGT DANS LE
BASSIN DU CONGO : SUCCES, DEFIS ET PERSPECTIVES.

Douala, du 08 au 09 janvier 2015

ANNEXE N°4 : TERMES DE REFERENCE DES TRAVAUX

1. Contexte

Le Groupe de Travail Gouvernance Forestière d'Afrique Centrale (GTGF) a pour mandat de proposer des mesures pratiques en vue de renforcer l'action des pays de la sous-région pour l'amélioration des cadres de gouvernance forestière, afin de créer les conditions favorables pour la mise en œuvre efficiente du Plan de Convergence. Il convient de rappeler que les actions inscrites dans le Plan de Convergence ciblent globalement la promotion de la gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers tropicaux par les pays d'Afrique Centrale pour le bien-être des populations concernées et l'équilibre de la planète, dans le contexte d'une volonté politique de passage à des économies émergentes et vertes.

A ce titre, les actions à entreprendre dans le cadre du GTGF participent au développement du Système d'Economie Verte d'Afrique Centrale (SEVAC) piloté par la CEEAC, une utilisation optimale des ressources naturelles, ainsi que la conciliation des impératifs de développement aux exigences de conservation de la nature, dans une dynamique de participation équitable de l'ensemble des parties prenantes.

La feuille de route 2014-2016 du GTGF convenue sur la base des attentes des Etats membres et approuvée lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC qui s'est tenue à N'Djamena du 06 au 08 novembre 2013 est articulée sur 05 thématiques majeures. Ces thématiques majeures portent sur :

- Les politiques et législation forestières ;
- La légalité et la certification forestières ;

- La transparence et lutte contre la corruption dans le secteur forestier ;
- Le sous-secteur artisanal et informel ;
- La gestion décentralisée des forêts.

Le montage institutionnel adopté, a établi un comité d'experts pour chacune des dites thématiques prioritaires, parrainé et animé par une institution leader. Dans ce contexte, la CEEAC à travers sa Cellule FLEGT Régionale, assure le leadership du Comité d'Experts sur la légalité et la certification forestières, qui a pour vocation de proposer aux pays de l'espace COMIFAC des solutions pragmatiques pour accroître leur appropriation des mécanismes sous régionaux, régionaux et internationaux institués pour la promotion de la bonne gouvernance forestière et du commerce responsable des produits forestiers, parmi lesquels les APV/FLEGT et les certifications privées.

A ces fins, une des principales actions planifiée dans le portefeuille du Comité d'Experts sur la Légalité et la Certification Forestières est la réalisation d'une étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo. Les résultats de cette étude devraient permettre de ressortir les leçons tirées des expériences de mise en œuvre de ce processus dans les pays, les facteurs de succès, les éléments de blocages, ainsi que les recommandations stratégiques pour accélérer le processus, afin que les feuilles de route négociées entre les pays et l'Union européenne soient respectées d'une part et que les pays non engagés trouvent un intérêt à adhérer.

Cette démarche permettra à terme de produire un guide de négociation et de mise en œuvre des APV dans l'espace COMIFAC. Ce guide devrait être conçu comme un recueil des bonnes pratiques ou des orientations à suivre pour optimiser les opportunités qui se présentent dans la sous-région ou pour surmonter les multiples obstacles qui freinent l'évolution des APV/FLEGT dans les pays d'Afrique Centrale.

La réalisation de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo a été accomplie par un consultant indépendant avec le soutien technique et financier du projet intitulé « *Une approche régionale harmonisée à la gestion durable des forêts de production dans le bassin du Congo* », mis en œuvre par Rainforest Alliance et financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM/GEF). Ce projet a pour objectif principal de contribuer à la gestion durable des forêts de production à travers l'harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale avec un accent particulier sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale, la promotion de mesures commerciales incitatives et la bonne gouvernance.

Le consultant indépendant a produit un rapport intérimaire qui a été soumis à un ensemble de parties prenantes pour commentaires, parmi lesquelles les membres du Comité Légalité et Certification Forestières et les Points Focaux FLEGT. De même, le rapport intérimaire produit a animé les échanges autour des mesures pour dynamiser la mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique centrale lors de la Conférence des Ministres de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles, tenue à Kinshasa du 27 au 30 octobre 2014.

Lors de cette Conférence, un ensemble de recommandations ont été formulées notamment la restitution/validation des résultats de l'étude bilan et l'élaboration d'un guide négociation et de mise en œuvre des APV. Il a été établi lors de ces assises qu'un outil de cette nature va contribuer à booster le renforcement des capacités des parties prenantes nationales, en vue de rendre plus visible l'engagement des Etats à mettre en œuvre l'APV/FLEGT comme outil d'amélioration de la gouvernance.

Il convient de souligner que ces recommandations sont conformes aux prochaines étapes programmées dans le cadre du processus de validation des conclusions de cette étude convenu dans ses TdR.

L'organisation du présent atelier par la COMIFAC sous la tutelle du Comité Légalité et Certification Forestières du Groupe de Travail Gouvernance Forestière dont la CEEAC, à travers la Cellule FLEGT Régionale, assure le leadership thématique répond donc à la fois à une exigence procédurale, à la nécessité de coller à l'esprit du concept de gestion concertée qui sous-tend la mise en œuvre du Plan de convergence et au souci d'engager la réalisation des recommandations de la dernière Conférence ministérielle de la CEEAC sur le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale et la transformation structurelle de l'économie des ressources naturelles visant l'accélération du processus FLEGT en Afrique Centrale.

2. Objectifs de l'atelier

L'objectif principal de cet atelier est de permettre aux parties prenantes d'examiner les résultats de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo afin de s'accorder sur les facteurs de succès, les éléments de blocages, et les défis à relever pour accélérer la mise en œuvre des APV-FLEGT en Afrique Centrale dans le but de garantir une bonne appropriation par les acteurs clés du processus FLEGT.

De manière spécifique, il s'agira de :

- Convenir sur les facteurs de succès, de blocage, les défis à relever et les perspectives pour la négociation et la mise en œuvre efficaces des APV/FLEGT en Afrique centrale ;
- Donner les orientations au Consultant en vue de la finalisation du Rapport provisoire de l'étude ;
- Formuler les recommandations stratégiques pour accélérer la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en Afrique centrale ;
- Structurer la démarche à suivre en vue de la capitalisation des leçons apprises, et des bonnes pratiques par la production d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale ;
- Initialiser la conceptualisation du guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale.

2. Résultats attendus

Il est attendu au terme de la rencontre les résultats suivants :

- Un consensus sur les leçons apprises de la mise en œuvre du processus FLEGT/APV (facteurs de succès/ de blocage, défis et perspectives) ;

- Une position partagée sur des bonnes pratiques généralisables en Afrique Centrale ;
- La formulation des recommandations stratégiques pour accélérer la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en Afrique centrale ;
- Des modalités pratiques acceptables par tous les acteurs clés pour la production d'un guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale ;
- Un draft initial du guide de négociation et de mise en œuvre des APV en Afrique Centrale.

4. Approche méthodologique

L'utilisation des techniques d'animation participative sera optimisée pour la préparation, la conduite et la capitalisation des résultats des travaux.

Ainsi, le rapport intermédiaire du consultant devra être transmis aux participants au moins 15 jours avant la date des travaux, afin de leur permettre de disposer d'une durée convenable pour son exploitation.

Au cours de l'atelier proprement dit, la participation active de tous sera suscitée au maximum. A cet effet, le déroulement des travaux sera ponctué d'une alternance de séances plénières et des réflexions en sous-groupes restreints. Ainsi trois sous-groupes paraient être constitués, notamment :

- Un sous-groupe sur les leçons apprises (atouts, contraintes, perspectives, défis...) et bonnes pratiques des phases de pré-négociation et de négociation ;
- Un sous-groupe sur les leçons apprises (atouts, contraintes, perspectives, défis...) et bonnes pratiques de la phase de mise en œuvre ;
- Un sous-groupe sur la conceptualisation du guide.

La modération des travaux sera assurée par le Facilitateur désigné par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, assisté par le leader de la thématique Légalité et Certification Forestière de la CEEAC.

5. Date, lieu et programme de la session inaugurale des Comités d'Experts du GTGF

Les travaux se dérouleront à Douala, du 08 au 09 décembre 2015, suivant le programme en annexe.

6. Participants

La liste des participants pertinents pour cet atelier jointe en annexe inclut :

- Le Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC (Président des travaux) ;
- Le Coordonnateur National COMIFAC du pays hôte ;
- Les membres du Comité d'Experts Légalité et Certification Forestières du GTGF (15 personnes) ;
- Des représentants des collèges des parties prenantes qui participent à la négociation ou au suivi de la mise en œuvre de l'accord dans les 05 pays de l'espace COMIFAC déjà engagés dans les APV/FLEGT, (le Point Focal FLEGT, un représentant de la société civile et un représentant du secteur privé, soit un total de 15 personnes) ;

- Les responsables chargés des APV/FLEGT dans les Délégation de l'Union Européenne dans les 05 pays concernés (05 personnes) ;
- Le consultant ;
- Le Facilitateur Principal du GTGF, modérateur des travaux ;
- Des cadres d'appui du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC en matière de logistique, finances et technique ;
- Les cadres du projet « *Une approche régionale harmonisée à la gestion durable des forêts de production dans le bassin du Congo* » ;
- Une équipe de la Guinée Equatoriale désireuse de s'inspirer des expériences des pays de la sous-région déjà engagés au processus APV/FLEGT.

Au total, environ une cinquantaine de participants est attendue.

7. Financement

Le financement de l'atelier sera assuré par la CEEAC, à travers la Cellule FLEGT Régionale du Programme ECOFAC V, financé par l'Union européenne, plus un supplément du Projet « *Une approche régionale harmonisée à la gestion durable des forêts de production dans le bassin du Congo* » de Rainforest Alliance, spécifiquement pour la prise en charge de la délégation de Guinée Equatoriale.



GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE FORESTIERE D'AFRIQUE CENTRALE (GTGF)

COMITE D'EXPERTS SUR LA LEGALITE ET LA CERTIFICATION FORESTIERES

ATELIER DE RESTITUTION DEL'ETUDE BILAN DU PROCESSUS APV FLEGT DANS LE
BASSIN DU CONGO : SUCCES, DEFIS ET PERSPECTIVES.

Douala, du 08 au 09 janvier 2015

ANNEXE N°5 : AGENDA DES TRAVAUX

Date	Activité	Horaires	Responsables
1^{ère} journée			
08/01/2015	Accueil et enregistrement des participants	08h30 – 09h00	Secrétariat
	Cérémonie d'ouverture : - Allocution du Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC - Photo de famille	09h00 – 09h30	- SEA/COMIFAC - Modérateur (JC Ndo) - Point Focal thématique de la CEEAC (S. Azantsa)
	Présentation des participants, des objectifs de la rencontre, de la méthodologie de travail et adoption de l'agenda	09h30 – 10h00	- Modérateur (JC Ndo) - Président de séance
	Pause-café et photo de famille	10h00-10h30	Secrétariat
	Présentation des résultats de l'étude bilan des APV/FLEGT dans le Bassin du Congo	10h30-11h30	Consultant (P.Bigombé)
	Questions et discussions	11h30-13h00	Modérateur (JC Ndo)
	Constitution des sous-groupes : - Un sous-groupe sur les leçons apprises et bonnes pratiques des phases de pré-négociation et de négociation - Un sous-groupe sur les leçons apprises et bonnes pratiques de la phase de mise en œuvre - Un sous-groupe sur la	13h00-13h30	- Modérateur (JC Ndo) - Point Focal Thématique CEEAC (S. Azantsa)

	conceptualisation du draft initial du guide		
	Pause-déjeuner	13h30 – 14h30	Secrétariat
	Travaux en sous-groupes	14h30 – 16h30	- Modérateur (JC Ndo) - Point Focal Thématique CEEAC (S. Azantsa)
	Pause-café	16h30 – 16h45	Secrétariat
	Travaux en sous-groupes (suite)	16h45 – 18h00	- Modérateur (JC Ndo) - Point Focal Thématique CEEAC (S. Azantsa)
	Suspension des travaux	18h00	Président de séance
2^{ème} journée			
09/01/2015	Travaux en sous-groupes (suite et fin)	08h30 – 10h30	- Modérateur (JC Ndo) - Point Focal Thématique CEEAC (S. Azantsa)
	Pause-café	10h30 - 11h00	Secrétariat
	Restitution des travaux des sous-groupes	11h00-12h30	- Modérateur (JC Ndo)
	Consolidation de la conceptualisation du draft initial du guide de négociation et de mise en œuvre des APV dans l'espace COMIFAC	12h30-13h30	- Consultant (P.Bigombé) - Modérateur (JC Ndo) - Point Focal Thématique CEEAC (S. Azantsa)
	Pause-déjeuner	13h30 – 14h30	Secrétariat
	Formulation des recommandations et du communiqué final	14h30 – 16h30	- Modérateur (JC Ndo) - Point Focal Thématique CEEAC (S. Azantsa) - Consultant
	Pause-café	16h00 – 16h30	Secrétariat
	Cérémonie de clôture : - Adoption du communiqué final - Mot de clôture du Représentant de la Coordinatrice Nationale COMIFAC du Cameroun	16h30 – 17h00	- SEA/COMIFAC - Modérateur (JC Ndo) - Point Focal Thématique CEEAC (S. Azantsa)
	Fin des travaux	17h00	Président de séance

ANNEXE N°6 :**RAPPORT DU GROUPE 1 : PHASE DE PRE NEGOCIATION, NEGOCIATION ET SIGNATURE****FICHE DE PRESENCE DU GROUPE N°1**

NOM ET PRENOM	ORGANISATION	PAYS	
EBIA NDONGO SAMUEL	CONSULTANT	CAMEROUN	PRESIDENT
KAMGANG SAMUEL ERIC CONSULTANT	CONSULTANT	CAMEROUNH	
NGOA ELIE OLIVIER	PPECF	CAMEROUN	RAPPORTEUR
DIOSDADO OBIANG MBOMIO	GOUVERNANCE FORESTIERE	GUINEE EQUATORIALE	
VOUNGO IGNACE		RCA	
SAFOUNA VIRGILE	PLATE FORME GDF	CONGO	
SANSA YVONNE	POINT FOCAL	RDC	
NGASSEMBO ADOLPHE	POINT FOCAL	CONGO	
ZUE OBAME RICHELIEU	POINT FOCAL SOCETE CIVILE	GABON	
ESONO MAYE EULOGIO	POINT FOCAL FLEGT	GUINEE EQUATORIALE	
BABE SERGES FLORENT	JICA	CAMEROUN	

PHASE DE PRE-NEGOCIATION

		Succès	Blocages	Défis relevés	Leçons apprises / bonne pratiques
CAMEROUN	Implication et représentation des parties prenantes	Forte implication des différentes parties prenantes		Atteinte des consensus dans le cadre multi acteurs non structuré	La gestion participative a fédérée l'adhésion au processus
	Financement	Oui de l'Etat et des partenaires des différentes études et séminaires (diagnostique,...)	Faiblesse des moyens disponibles	Inscrire une ligne budgétaire annuelle	Nécessité d'évaluer le coût global du processus ;
	Place des institutions régionales	Non			
	Autres sujets critique	Phase préparatoire avec réalisation de l'état des lieux (études diagnostiques) ; Définition de la légalité ; Tdr de la phase de pré négociation ;	Modalité de prise de décision dans les plateformes multi acteurs ; La désignation des représentants de groupes d'acteurs La définition de la légalité	Meilleures connaissance de l'existant	Meilleurs visibilité lors des négociations
CONGO	Implication et représentation des parties prenantes	Oui			
	Financement	Oui			
	Place des institutions régionales	Non			
	Autres sujets	Etude préliminaire sur		Pas d'évaluation des	Meilleurs visibilité lors des

	critique	l'existant :(système de traçabilité ; cadre législatif et institutionnel...)		coûts de l'application de la loi forestière	négociations
GABON	Implication et représentation des parties prenantes	Oui		Avoir une vision cohérente du processus	Nécessité d'implication des parties prenantes
	Financement	Financement propre de l'Etat	Non applicable	non applicable	Il eut été important de mener des études préliminaires exhaustives, afin de bien mener le processus par la suite
	Place des institutions régionales	Non			Impliquer les institutions sous régionale
	Autres sujets critique	RAS	RAS	RAS	Avant d'écrire la lettre d'intention, il faut bien préparer la phase de négociation, en faisant une bonne étude diagnostique et le coût de l'application de l'APV/FLEGT
RDC	Implication et représentation des parties prenantes	Oui			
	Financement	Propre de l'Etat			
	Place des institutions régionales	Aucune			
	Autres sujets critique	Code forestier et textes d'applications avec implication des parties prenantes ;		Diagnostic sectoriel avant d'entrée en négociation	Des études diagnostique et la prévision des coûts de l'application des lois sectorielle auraient facilité la négociation

		Pas de bilan dans le secteur forestier			
RCA	Implication et représentation des parties prenantes	Oui			
	Financement	Financement propre de l'Etat			
	Place des institutions régionales	Non			
	Autres sujets critique	Révision du cadre légale			
GUINEE EQUATORIALE	Implication et représentation des parties prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				
	Autres sujets critique	(Phase de préparation) Observe le processus ; Existe un point focal FLEGT ; Révision de la loi ; Sensibilisation des acteurs			Avant d'écrire la lettre d'intention, il faut bien préparer la phase de négociation, en faisant une bonne étude diagnostique et le coût de l'application des l'APV/FLEGT

PHASE DE NEGOCIATION

		Succès	Blocages	Défis relevés	Leçons apprises et bonne pratiques
CAMEROUN	Implication et représentation des parties prenantes	Un comité multi acteurs	Revendication du nombre de représentant de certaines parties prenantes	Faire impliquer les représentants de toutes les parties prenantes	Forte implication des parties prenantes dans les décisions consensuelles renforçant la crédibilité du processus ;
	Financement	Financement propre, de l'UE et des partenaires	Durée plus longue de la négociation qui a nécessité une rallonge budgétaire	Mobilisation des financements de l'Etat	Nécessité d'une meilleure planification permettant la maîtrise du temps et des moyens
	Place des institutions régionales	Organisation des ateliers et séminaires par la COMIFAC	Ne peut pas engager les Etats Absence d'une vision stratégique anticipative sur ce changement à venir	La COMIFAC et CEEAC s'impliquent dans les processus ; Développer des stratégies pour répondre aux changements dans le secteur forêt	S'impliquer de manière active dans tous les processus liés au secteur forêts dans la sous-région et les placer dans leur priorité
	Autres sujets critique	Implication experts juristes et des spécialistes lors des négociations	Préexistence d'un canevas et calendrier par la partie européenne ; Le champ d'application Les bois et produits bois des petits titres et vente aux enchères ; Les grilles de légalité Le bois en transit Le marché domestique ou local ; La définition du système de la	Concilier le canevas arrêté par l'UE avec les attentes et les besoins de la partie camerounaise	Meilleur renforcement des capacités de l'équipe de négociation

			légalité		
CONGO	Implication et représentation des parties prenantes	Forte implication des autres administrations, la société civile et du secteur privé, parlementaires		Délivrance des autorisations FLEGT	Forte implication des parties prenantes Mobilisation des parties prenantes au processus
	Financement	Financement propre, des partenaires et de l'UE			La disponibilité des fonds a rendu le processus fluide / rapide
	Place des institutions régionales	Réunion COMIFAC Groupe de travail			Pas pérenne
	Autres sujets critique	Mise en place d'un secrétariat technique multi acteurs Mise en place d'un groupe consultatif		Signature de l'APV	Forte implication de la société civile
GABON	Implication et représentation des parties prenantes	Volontés des différentes parties d'aller de l'avant	Absence de ressources financières pour supporter le coût des négociations	Réussir la mobilisation de tous acteurs	
	Financement	Absence d'appui	Retard dans le processus	Mobilisation des fonds	Faible volonté politique exprimée de

		programme dans les lois des finances depuis 2009		propres et des partenaires mobiliser toutes les administrations sectorielle	l'Etat
	Place des institutions régionales	Appui de la CEEAC			Solliciter les experts des institutions sous régionales pour sensibiliser les autorités
	Autres sujets critique				
RDC	Implication et représentation des parties prenantes	Oui	Insuffisance des ressources financières	Respect de la feuille de route ; Mobiliser des ressources financières ; Assurer l'implication suffisante de tous les acteurs prévus	La participation de plusieurs parties prenantes facilite le développement du processus
	Financement	Faible implication de l'Etat congolais, financement en provenance exclusive des partenaires	L'irrégularité des apports financiers des partenaires à parfois conduite à des suspensions des travaux de négociations	Sécuriser un financement du gouvernement pour 2015	L'Etat doit pouvoir inscrire le financement du processus dans le budget annuel et assurer la mise à disposition régulière
	Place des institutions régionales	CEEAC et COMIFAC à travers les séminaires et ateliers			Les travaux multi acteurs en commission technique ont permis de mettre en évidence des obsolescences et parfois des contradictions dans les textes régissant le secteur ; Impacts positifs sur la gouvernance forestière du pays ; Communiquer avec les autres parties prenantes

	Autres sujets critique	Renforcement des capacités à tous les niveaux des différentes parties prenantes	Irrégularité des financements des partenaires	Inscription dans la loi financière du budget de l'Etat ; Arriver à signer les APV/ FLEGT	S'inspirer des pays qui ont déjà signé des accords
RCA	Implication et représentation des parties prenantes	Participation satisfaisante de toutes les parties prenantes	Manque de financement	Respects de la feuille de route ; Mobilisation de tous les acteurs et ressources	Forte participation des parties prenantes ; création d'un espace de rencontre et d'échanges
	Financement	partenaires, UE et faiblement l'Etat	Faiblesse de financement		Retard du processus suite au faible financement de l'Etat
	Place des institutions régionales	Non			
	Autres sujets critique		Absence d'un mécanisme conjoint claire et précis de financement Pas de de renforcement préalable des capacités techniques des équipes de négociations ;		Renforcer les capacités des équipes en charges des négociations
GUINEE EQUATORIALE	Implication et représentation des parties prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				

	Autres sujets critique				Capitaliser les réalisations des autres pays
--	------------------------	--	--	--	---

PHASE DE CONCLUSION (PARAPHE, SIGNATURE ET RATIFICATION)

		Succès	Blocages	Défis relevés	Leçons apprises et bonne pratiques
CAMEROUN	Implication et représentation des parties prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				
	Autres sujets critique			Mobiliser les fonds des partenaires	Appuyer certains pays qui sont en panne de financement
CONGO	Implication et représentation des parties prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				
	Autres sujets critique				
GABON	Implication et représentation des parties				

	prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				
	Autres sujets critique				
RDC	Implication et représentation des parties prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				
	Autres sujets critique				
RCA	Implication et représentation des parties prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				
	Autres sujets critique				
GUINEE EQUATORIALE	Implication et représentation des parties				

	prenantes				
	Financement				
	Place des institutions régionales				
	Autres sujets critique				

ANNEXE N°7 :

Rapport du Groupe N°2

THEMATIQUE : Phase de mise en œuvre des APV/FLEGT

Méthodologie de travail :

Lecture et exploitation des documents de base :

- Rapport bilan ;
- Recommandations de Kinshasa ;
- Recours à l'expertise du groupe.

Dans la lecture et l'exploitation des documents de base. Notamment, les pages 18, 39, 40, 42, 43, 47, 50 et 51 du rapport, nous avons constaté que les points relatifs à la mise en œuvre ne sont pas traités de façon spécifique. C'est ainsi que nous avons fait recours à l'expertise en place.

Analyse de la situation par pays	CONGO	CAMEROUN	RCA
Analyse des facteurs de succès par pays	Implications effectives de toutes les parties prenantes dans la gouvernance forestière notamment dans la mise en œuvre de l'APV ; Elaboration et adoption d'une politique forestière ; Amélioration/Révision du cadre législatif et réglementaire (loi forestière et textes subséquents...) ;	Mise en place des organes : Comité National de Suivi, CCS- Conseil Tenue régulière des COMITES Participation effectives de toutes les parties prenantes Amélioration du cadre législatif et réglementaire,	Mise en place des organes institutionnels de l'APV/FLEGT : - Comité National de mise en œuvre et de suivi, - Comité Conjoint de mise en œuvre ; - Secrétariat Technique Permanent. Reforme juridique pour l'élaboration des textes complémentaires et législatifs en

	<p>Amélioration du cadre institutionnel pour une meilleure gouvernance forestière (CLFT, OI, Plate-forme de la société civile, élaboration du SVL, Communication par site Web)</p> <p>Mise en place des organes : Secrétariat Technique, Groupe de Travail Conjoint, Groupe de Travail de la Communication et Comité Conjoint de mise en œuvre (avec toutes les parties prenantes)</p> <p>Réalisation des tests à blancs, Elaboration et validation des procédures de contrôle de 1^{er} et 2^{ème} niveau</p>	<p>Projet de loi et textes d'applications en cours à la Primature</p> <p>Arrêtés portant mise en place du SIGIF II, procédures de délivrance des Certificats de Légalité et des Autorisations FLEGT</p> <p>Procédures de Contrôle harmonisé à l'APV</p> <p>Procédure de reconnaissance des certificats de légalité privés,</p> <p>Mise en place d'un site web dédié à l'APV,</p> <p>Mise en place d'un label FLEGT,</p> <p>Mise en place des procédures harmonisée à l'APV dans les autres administrations « MINFI ; MINTSS, MINEPDED »</p> <p>Appui effective des OSC (FODER ; CED ; NEPCon, CARFAD, CAJAD)</p> <p>FINANCEMENT propre du FSDF</p> <p>Réalisation d'un Audit Indépendant</p> <p>Mise en place d'un fond documentaire (prémises d'une base de données)</p>	<p>cours ;</p> <p>Test de terrain de légalité ;</p> <p>Mise en place d'un arrêté créant un Comité chargé de collecte, traitement, validé et publication des informations à rendre publiques (Annexe XI) de l'accord.</p> <p>Inscription de l'APV-FLEGT sur le budget de l'Etat d'une ligne budgétaire.</p>
Facteurs de blocage par pays	<p>Manque du SVL et du logiciel de traçabilité ;</p> <p>Manque/Insuffisance de financement des opérations liées à la mise en œuvre ;</p> <p>Procédures de contrôle non adaptées ;</p>	<p>Absence d'un système de traçabilité et légalité ;</p> <p>Insuffisance de financement au regard</p>	<p>-Conflit armée 2012-2015 ;</p> <p>-Manque de moyen financier</p>

	Non tenue régulière du CCM.	des activités à mener Absence de frais de mission et primes pour les personnels du Pool Technique SIGIF	
Défis relevés ou à relever par pays	Disposer d'un SNVLT opérationnel, Mise en place d'un mécanisme de financement pérenne ; Mettre à jour le site dédié à la communication sur l'APV/FLEGT ; Finaliser le processus de révision et d'amélioration du cadre législatif et réglementaire ; Finaliser et valider le manuel et le guide de contrôle ; Maintenir le dialogue et la concertation multi acteurs dans la mise en œuvre de l'APV, Faire fonctionner et rendre opérationnelle de manière pérenne les PF des différents ministères impliqués.	Approvisionnement en énergie, internet pour le SIGIF à venir ; Entretien des outils informatiques ; Augmentation du Financement par le Cameroun de ses activités de mise en œuvre ; Mise en place d'un système de traçabilité ; Mise en place d'une structure et définition des missions du suivi de la mise en œuvre Mise en place d'un corridor de check points traçabilité	-SVL opérationnel ; -Observation indépendante de la société civile opérationnelle -développement des procédures de contrôle harmonisé à l'APV
Perspectives par pays	Recrutement de l'auditeur Indépendant ; Convocation et tenue du CCM ; Harmonisation des standards de certification privée et la Grille de Légalité ; Reconnaissance de certains Certificat Privé ; Délivrance des Certificat de Légalité et la licence FLEGT;	Mise en place d'une structure formelle chargée du suivi de la mise en œuvre et de définition des missions de celle-ci Démarrage en 2015 des travaux de mise en place d'un Système de traçabilité	-Elaboration des textes juridiques complémentaires pour la finalisation ; Mise à jour du SVL ; -Test de terrain sur les procédures opérationnelles standards (POS) pour le suivi de bois ; -Elaboration d'un TDR pour la mobilisation

	Renforcement du fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'APV	Reconnaissance des certificats privés de légalité et gestion durable Délivrance des Certificats de Légalité	d'un AT à court terme pour la rédaction DAO d'un partenaire de service pour le SVL
Implications et représentation des parties prenantes par pays	Implication systématique de toutes les parties prenantes à chaque étape de construction des outils et des dispositifs de mise en œuvre (Administration, Société Civile, Secteur Privé Nord et Sud, Délégation de l'UE, et autres AT).	A travers le CNS et CCS toutes les parties prenantes sont représentées et leurs points de vue pris en compte	Implication et représentation des parties prenantes (Administration, Secteur Privé, Société Civile et parlement)
Volet technique par pays	IGEF, CLFT, DDEF, BRIGADE, Observateur Indépendant et Auditeur Indépendant	Comité Technique de suivi du SIGIF mis en place Assistance Technique dès le démarrage des travaux du SIGIF	Défaut d'un AT après le départ du Facilitateur de EFI
Ancrage institutionnel du pilotage politique par pays	02 niveaux : Technique : MEFDD, Financier : MFEP	CNS : représentant parlement/PM/MINFI... CCS : représentant PM et Parlement Coordination : MINFOF	Cf Conférence Kinshasa
La place des institutions sous régionale par pays	Facilitation des rencontres d'échanges, de partage	TRES FAIBLE Ordinateur et connexion internet promises par la CEEAC ne sont jamais arrivés Facilitation des rencontres dans la sous-	Appui technique et financier

		région sur le FLEGT (COMIFAC, CEEAC)	
Le lien avec la certification et le RBUE par pays	Exigence du respect de la légalité et traçabilité, Amélioration de la gouvernance forestière et d'une gestion durable des forêts	Textes et procédures pour la reconnaissance des certificats privés disponible Reconnaissance prévue à l'Annexe III/FR6 et 7	RAS
Autres sujets critiques		Proposition de Prise en compte séquentiel des titres dans la délivrance des Autorisations FLEGT (Titre du domaine permanent avec plan d'aménagement), ensuite inclusion des autres secteurs et marché domestique ;	Manque d'un local adapté pour abriter le STP, AT et le SVL. Prise en compte du bois Artisanal /Marché domestique dans le SVL
Leçons apprises et bonnes pratiques	CONGO	CAMEROUN	RCA
Leçons apprises	Nécessité de réalisation d'un diagnostic du secteur et de réalisation d'une étude du coût de financement; Dialogue, concertation multi acteurs ; Transparence/Communication ; Mise en place des procédures de contrôle basé sur les PCI ; Paramétrage des budgets des activités avant, pendant et après.	Etude ex anté sur les réalités ou difficulté POSSIBLES pour la mise en œuvre de la réglementation. Faiblesse su système d'archivage Absence d'une procédure de définition des conformités Absence d'une structure de recherche	Processus nouveau et couteux pour sa mise en œuvre

		stratégique sur les changements et adaptation des Etats aux enjeux de la forêt	
Bonnes pratiques	Implication et engagement de toutes les parties prenantes ; Transparence dans les activités du secteur ;	Archivage des documents récents ; Communication améliorée (annexe 7) ; Transparence (Commission Interministérielle d'attribution des titres) ; sensibilisation plus accrue sur la lutte contre la corruption Mise en place des sanctions aux personnels indécents Amélioration du Respect des procédures règlementaires	Mise en œuvre participative et inclusive de l'accord ; Procédures opérationnelles transitoires simplifiées pour le suivi du bois ; Renforcement continu des capacités de toutes les parties prenantes ; Mise en place des Points Focaux dans tous les ministères impliqués dans l'APV/FLEGT

A propos du rapport bilan :

Le groupe pense qu'il faut, pour une meilleure lecture et exploitation du rapport, apporter quelques corrections et donner des orientations. Notamment dans le titrage des sections et des sous sections. Le contenu des textes ne reflètent pas forcément les titres à l'exception de la section 3 :

Pour le sommaire, l'introduction, la conclusion et les références bibliographiques ne prennent pas des numérotations. *Ainsi, on peut soit écrire une introduction avant le contexte et justification ou supprimer contexte et justification pour ne garder que l'introduction générale.*

Le point 2 devient I.

Cependant, **le point 1.3** sur les objectifs et résultats de l'étude devrait faire ressortir clairement les résultats. Car, **la méthodologie** ne devrait être assimilée à un résultat.

1.5 Difficultés rencontrées et limites de l'étude : Est-ce les difficultés liées à la méthodologie ou de l'étude ? Car, les l'étendue et le volume de l'étude étaient connus à l'avance.

Le point 2 est à réécrire fondamentalement. Insérer une petite introduction avant d'éclater ce titre en :

2.1 Approche de négociation (2.1.1 Approche de négociation, 2.1.2 Niveau de participation, 2.1.3 domaines et titres couverts par les APV, etc.)

2.2 Signature ;

2.3 Mise en œuvre.

Contradiction 1.2.5 de la page 66 avec la page 77 – documents sur la RDC.

Le groupe recommande de faire des encadrées sur les éléments communs ou pertinent à mettre en exergue.

Le point 2.2 sur les Impacts sur la gouvernance forestière : Améliorer le contenu en se référant à la définition même de la gouvernance.

Composition du Groupe : Facilitateur: MOUSSA ISSAC- Secrétaire Rapporteur: KOUFFA Grégoire Hadjinsy

Membres: ONDIANG Florentine, NKONDA Jean Marie, NKOUELENDIA SAKPAK, Mariano Luis ESONO, Consolacion N. BINDANG, MBONGO Martin, PEGUY TONGA, MBANGOLO Joseph.

ANNEXE N°8 : Rapport du Groupe 3

Termes de Références du Groupe

- A. Vision stratégique du processus APV/FLEGT en Afrique Centrale
- B. Titre final de l'étude.
- C. Autres études complémentaires
- D. Guide de négociation et de mise en œuvre des APV/FLEGT en Afrique Centrale

Membres du Groupe

1. ONDO Rose (**Gabon**) (Présidente)
2. ENDAMANA Dominique (**Cameroun**) (Rapporteur)
3. YENE YENE Germain (**Cameroun**)
4. NKOULOU Jervais (**Cameroun**)
5. ELDE Agustin Becce (**Guinée Equatoriale**)
6. ABAGA Ramon (**Guinée Equatoriale**)
7. SEKOU Gary (**RCA**)
8. AZANTSA Symphorien (**Gabon**)
9. NKODIA Alfred (**République du Congo**)
10. Françoise VAN DE VEN (**RDC**)

A. Orientation stratégique pour améliorer les APV en AC

- ✓ **Pour le secteur privé** : APV doit crédibiliser le secteur forestier
Pour l'administration : Faire de l'APV un outil de renforcement de la gouvernance forestière
Pour les OSC : Promotion et protection des droits des communautés locales et peuples autochtones, et des travailleurs forestiers
- ✓ Les institutions sous régionales CEEAC COMIFAC doivent accompagner les Etats dans la négociation et la mise en œuvre des APV
- ✓ Les institutions sous régionales doivent créer une cellule d'appui technique pour la facilitation des négociations dans les différents pays
- ✓ Cordonner et fédérer les appuis financiers des différents partenaires relatifs au processus FLEGT
- ✓ Elaborer et adopter une vision commune du processus FLEGT dans la sous région

B. Titre proposé à l'étude

Etat des lieux et Perspectives du processus APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.

C. Etudes Complémentaires

- ✓ Evaluation de l'impact du processus FLEGT dans les pays du Bassin du Congo.
- ✓ Etude sur le rôle des institutions sous régionales au processus APV/FLEGT dans le Bassin du Congo.
- ✓ Etat des lieux et perspectives des systèmes nationaux de traçabilités.

D. Canevas du guide

a. Constats

- ✓ Ce canevas reste celui d'un rapport d'étude alors qu'un guide est l'ensemble de procédures mettre en place.

b. Orientations

Introduction

- ✓ Présenter les APV
- ✓ A qui est destiné le guide
- ✓ En quoi consiste le guide
- ✓ Démarche
- ✓ Plan du guide

Etapas

Etape 1 : Préparation à la négociation

- ✓ Etat des lieux (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Identification des PP et constitution des groupes d'acteurs ou plateforme (collège, composante) pour la négociation (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Imprégnation des PP (communication sociale) (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Recherche d'un consensus national (démarche et outils à utiliser)

Etape 2 : Négociation et signature

- ✓ Mise en place de la commission technique composée des représentants des groupes d'acteurs (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Elaboration du règlement intérieur (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Recrutement des facilitateurs COMIFAC pour aider à la mise en route
- ✓ Mise en application de la feuille de route signée entre Gouvernement et UE
- ✓ Elaboration de l'agenda des réunions des sous commissions
- ✓ Constitution des groupes et sous groupes techniques de travail (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Définition des principes de légalité (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Elaboration des grilles et le système de vérification de la légalité (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Travaux des groupes de travail (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Restitution en plénière (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Vidéo Conférence avec l'UE (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Travaux de groupe le cas échéant pour corriger la grille et tout le dispositif
- ✓ Test de la grille et du système de vérification de la légalité (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Réforme à mettre en œuvre
- ✓ Institution à mettre en place
- ✓ Mécanisme de financement
- ✓ Signature et ratification

Etape 3 : Mise en œuvre

- ✓ Mise en œuvre du SVL (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Emission des autorisations FLEGT (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Contrôle et l'accès des bois au marché européen (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Fonctionnement des instances conjointes de mise en œuvre de l'APV/FLEGT (démarche et outils à utiliser)

- ✓ Amélioration de la transparence et de l'accès à l'information dans le secteur forestier (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Révision et la réforme de la politique et de la législation forestière (démarche et outils à utiliser)

Etape 4 : suivi-évaluation de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT

- ✓ Audit indépendant du Système (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Suivi-évaluation du fonctionnement des instances conjointes de mise en œuvre de l'APV/FLEGT (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Evaluation des impacts et des leçons apprises de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT (démarche et outils à utiliser)
- ✓ Mise en œuvre des recommandations du processus de suivi-évaluation (démarche et outils à utiliser)

c. Modalités d'élaboration et adoption du Guide

- ✓ Recrutement d'un consultant
- ✓ Elaboration du guide et soumission au GTGF AC
- ✓ Atelier sous régional de validation
- ✓ Transmission aux décideurs politiques pour adoption
- ✓ Edition, publication et diffusion

ANNEXE N°9 : Liste de présence

N°	NOMS ET PRENOMS	PAYS/INSTITUTIONS	COORDONNEES
1.	Achille DJEAGOU	Rainforest Alliance	Tel : +237 699 10 95 64 Email : adjeagou@ra.org
2.	Dominique ENDAMANA	UICN/CAMEROUN	Tel: + 237 677 26 20 49 Email: Dominique.ENDAMANA@iucn.org
3.	Symphorien AZANTSA	CEEAC/GABON	Tel : +241 07 62 14 81 Email : berreck2002@yahoo.fr
4.	Gildas Parfait DIAMONEKA	CEEAC/GABON	Tel : +241 Email : gildas_parfait@yahoo.fr
5.	MOUSSA Isaac	Membre Comité Experts Légalité/Congo	Tel : +242 05 556 54 43 Email : usfs.congo@gmail.com
6.	NKODIA Alfred	Membre Comité Experts Légalité/Congo	Tel : +242 06 615 16 79 Email : nkodiaalfred@yahoo.fr
7.	Adolphe NGASSEMBO	Point Focal FLEGT/CONGO	Tel : +242 05 574 50 40 Email : agnassembo@yahoo.fr
8.	Virgile SAFOULA	Repr. Société Civ/Congo	Tel : +242 05 529 27 49 Email : edic_asso@yahoo.fr
9.	Grégoire KOUFFA HADJINSY	Repr Secteur Privé/Congo	Tel : +242 06 900 15 57 Email : hgkouffa@gmail.com

10.	WANIYELE Nina Calista née SAMAKE	Repr Administration/Gabon	Tel : +241 07 52 84 84/ 06 03 75 79 Email : samake_nina@yahoo.fr
11.	NZUE OBAME Richelieu	Repr Société Civile/Gabon	Tel : +241 07 05 22 10 Email : zrichelieu@gmail.com
12.	ONDO Rose	Membre Comité Légalité Certif Forestière/Gabon	Tel : +241 05 33 66 42 Email : ondorose@yahoo.fr
13.	Diosdado OBIANG MBOMIO	Repr ANDEGE/ Guin Equato	Tel : +240 222 21 36 42 Email : diobiang@gmail.com
14.	Ramón MITUY ABAGA	DG Forêts/Guin Equato	Tel : +240 222 25 17 80 Email : ramonmituy@yahoo.fr
15.	Eulogio ESONO MAYE	Point Focal FLEGT/Guin Equato	Tel : +240 222 27 71 55 Email : eulem53@hotmail.com
16.	Agustín Beká Elá	CNC/ Guin Equato	Tel : +240 222 25 49 69 Email : agustinbecaela@gmail.com
17.	Consolación Natividad Bindang Mba	Coordinatrice du projet WRI/RA	Tel : +240 222 27 68 39 Email : consonabi@hotmail.es
18.	Françoise VAN DE VEN	Repr Secteur Privé/RDC	Tel : +243 81 36 45 022 Email : francoise_vendeven@hotmail.com
19.	Yvonne SANSA	Point Focal FLEGT/RDC	Tel: + 243 81 99 37 207 Email: sansayona@gmail.com
20.	Jean Marie NKANDA	Repr Société Civile/RDC	Tel: +243 85 48 02 383 Email: jmnkanda@yahoo.f

21.	Joseph Désiré MBANGOLO	Point Focal FLEGT/RCA	Tel: +236 75 50 59 93 Email: mbalambangolo@yahoo.fr
22.	SEKOU Gary	Repr Société Civile/RCA	Tel: +236 75 04 88 95 Email: sekou.gary@yahoo.fr
23.	Ignace VOUNGBO	Repr Secteur Privé/RCA	Tel: +236 75 75 59 59 Email: ignacevougbo@yahoo.fr
24.	Lydie Flore KONGBO-KETTE	Cellule Appui CAONF/RCA	Tel: +236 75 05 52 35/72 05 32 17 Email: kongbolydie@yahoo.fr
25.	NKOUOLEND SAKPAK	CCOOP/MINFOF CAMEROUN	Tel: + 237 694 67 37 00/678 03 12 00 Email: nkouolend@yahoo.fr
26.	Martin MBONGO	Point Focal FLEGT/Cameroun	Tel : + 237 676 65 74 95 Email : mbongo_martin@yahoo.fr
27.	NYECK Sylvestre LEBELL	Repr Secteur Privé/Cameroun	Tel : + 237 674 64 64 24/697 49 46 00 Email : lebellnyeck2@yahoo.fr
28.	BABE Serge Florent	JICA/CAMEROUN	Tel: +237 677 17 87 73 Email: babesergino@yahoo.fr
29.	BIGOMBE LOGO Patrice	CERAD/CAMEROUN	Tel : +237 677 17 87 73 Email : patricebigombe@hotmail.com
30.	KAMGANG Samuel Eric	CERAD/CAMEROUN	Tel : +237 670 72 89 87

			Email : eric.kamgang@yahoo.fr
31.	NGOA Elie Olivier YAKAM	PPECF/CAMEROUN	Tel : +237 699 46 48 90 Email : elie.ngoa@gfa-group.de
32.	YENE YENE Germain	Central Africa Timber/CAMEORUN	Tel : + 237 699 50 86 83 Email : yenegermain@gmail.com
33.	Jervais NKOULOU	Membre Comit Legal et Certif	Tel : + 237 699 84 97 36 Email : nkouloujervais@yahoo.fr
34.	Samuel EBIA NDONGO	Repr Société Civile/Cameroun	Tel : + 237 699 62 41 89 Email : ebia_ndongo@yahoo.fr
35.	Jean Claude NDO	Modérateur/Cameroun	Tel : +237 677 84 02 96 Email : ndojc@yahoo.fr
36.	TADOUM Martin	COMIFAC	Tel : +237 222 21 35 11 Email : mtadoum@comifac.org
37.	TONGA PEGUY	COMIFAC	Tel : +237 699 04 11 25 Email : tongapeguy@yahoo.fr
38.	KENFACK Jean Claude	COMIFAC	Tel : +237 699 50 31 63 Email : jckenfack@comifac.org
39.	Florantine MAPEINE ONOTIANG	COMIFAC	Tel : + 237 699 13 90 79 Email : omapeine@yahoo.fr
40.	Mariano Luis ESONO N.	COMIFAC	Tel : + 237 698 56 41 37 Email : marianoesono@yahoo.es
41.	NANA Céline	COMIFAC	Tel : +237 677 42 42 94 Email : cnana@comifac.org